

Compte-rendu pédagogique des
Journées de l'Economie

Lyon

13, 14 et 15 octobre 2015

Murielle Germanaz, Lycée de Stella, La Réunion (974)

Marie-Cécile Nguyen, Lycée Monnet-Mermoz, Aurillac (15)

Jérôme Van Praet, Lycée Théodore de Banville, Moulins (03)

Sous la direction de **M. Sébastien Asseraf-Godrie**, IA-IPR des académies d'Orléans-Tours, Clermont-Ferrand, La Réunion et Mayotte.

Tables rondes, intervenants et références aux programmes officiels.

Les tables rondes dont le contenu a été restitué ici sont celles auxquelles ont assisté les auteurs de ce compte-rendu.

Elles n'épuisent pas le programme des *Journées de l'économie*, qui se sont déroulées sur trois jours dans onze lieux différents.

La plupart des conférences ont été filmées et mises en ligne ; les vidéos, ainsi que les documents présentés par les conférencier(e/s) sont donc visibles sur le site de ressources des JECO 2015 :

<http://www.touteconomie.org/index.php?arc=bv0a>

Journée 1 :

1- Agir pour le climat.

Carlo Carraro, Pierre-André de Chalendar, El-Adji Fall, Cynthia Fleury, Roger Guesnerie et Thomas Sterner.

[Term Ens spéc : Eco 3 : Economie du développement durable, 3.1 : “La croissance est-elle compatible avec la préservation de l’environnement ?”]

2- La dette, ou comment s'en débarrasser ?

Pervenche Berès, André Grjebine et Charles Wyplosz.

[Prem Ens spéc : Eco 4 : La monnaie et le financement, 4.2 : “Comment l'activité économique est-elle financée ?”, 4.3 “Qui crée la monnaie ?” ; Eco 5 : Régulations et déséquilibres macroéconomiques, 5.1 : “Pourquoi la puissance publique intervient-elle dans la régulation des économies contemporaines ?”, 5.3 : “Quelles politiques conjoncturelles ?”]

3- Dépasser l'Europe technocratique.

Alain de Krassny, René Lasserre, Xavier Ragot et Alain Trannoy.

[Term Ens spéc : Eco 2 : Mondialisation, finance internationale et intégration européenne, 2.2 : “Quelle est la place de l'Union européenne dans l'économie globale ?” ;

Term Spé SSP : 3.1 : Quel est l'impact de la construction européenne sur l'action publique ?]

4- Que peut être un bon salaire minimum ?

Philippe Askenazy, Gilbert Cette, Andrea Garnero et Steffen Lehndorff.

[Term Ens spéc : RC1 : Justice sociale et inégalités, 1.1 : “Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ?” ; RC2 : Travail, emploi, chômage, 2.1 : “Comment s'articulent marché du travail et gestion de l'emploi ?”, 2.2 Quelles politiques pour l'emploi ?]

5- Quelles controverses en théorie économique ?

Roger Guesnerie, Camille Landais, André Orléan et Alain Trannoy

[Préambule du programme du cycle terminal : La démarche de l'économiste.]

6- Dialogue André Orléan/Bernard Lahire.

[Prem : Eco3 : La coordination par le marché. 3.1 : “Qu'est-ce qu'un marché ?” ; RC2 : Action publique et régulation. 2.2 : “Comment un phénomène social devient-il un problème public ?”]

Journée 2 :

1- Entretiens AFSE : Les inégalités contre la croissance ?

Philippe Aghion, Cécilia Garcia Penalosa, Jean Pisani-Ferry et Alain Trannoy.

[Term Ens spéc : Eco 1 : Croissance, fluctuations et crises, 1.1 : “Quelles sont les sources de la croissance économique ?” ; Socio 1 : Classes, stratification et mobilité sociales, 1.1 : “Comment analyser la structure sociale ?”, “1.2 Comment rendre compte de la mobilité sociale ?”; RC 1: Justice sociale et inégalités, 1.1 : “Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ?”]

2- Quel modèle français dans un monde globalisé ?

Philippe Aghion, Patrick Artus, Agnès Bénassy-Quéré, James Galbraith, Jean-Olivier Hairault, Alexandra Roulet et Alexandre Saubot.

[Term Ens spéc : Eco 1 : Croissance, fluctuations et crises, 1.1 : “Quelles sont les sources de la croissance économique ?” ; Eco 2 : Mondialisation, finance internationale et intégration européenne, 2.2 : “Quelle est la place de l’Union européenne dans l’économie globale ?” ; Socio 1 : Classes, stratification et mobilité sociales, 1.2 : “Comment rendre compte de la mobilité sociale ?” ; RC 1 : Justice sociale et inégalités, 1.1 : “Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ?”]

3- Qui dirige l'économie mondiale ?

Jézabel Couppey-Soubeyran, Pierre Duquesne, Yannick Jadot et Jean-Philippe Robé.

[Term Ens spéc : Eco 2 : Mondialisation, finance internationale et intégration européenne, 2.1 : “Quels sont les fondements du commerce international et de l’internationalisation de la production ?” ;

Term Spé EA : 3. Instabilité financière et régulation, 3.1 : “Qu’est-ce que la globalisation financière ?”, 3.2 : Comment expliquer les crises financières et réguler le système financier ?” ;

Term Spé SSP : 1. Le système politique démocratique, 1.3 : “Quelle est la contribution des organisations politiques au fonctionnement de la démocratie ?”]

4- Réformes structurelles : le débat.

Gilbert Cette, Eric Heyer, Francis Kramarz, Frédérick Maurel, Alexandre Saubot et Michel Weill.

[Term Ens spéc : Eco 1 : Croissance, fluctuations et crises, 1.1 : “Quelles sont les sources de la croissance économique ?”, 1.2 “Comment expliquer l’instabilité de la croissance ?” ; RC2 : Travail, emploi, chômage, 2.2 “Quelles politiques pour l’emploi ?”]

Journée 3 :

1- Le capital humain : une source de compétitivité délaissée ?

Bernard Gazier, Nicolas Jonas, Mathilde Lemoine et Stéphanie Paix.

[Term Ens spéc : RC2 : Travail, emploi, chômage, 2.2 “Quelles politiques pour l’emploi ?”]

2- La zone euro est-elle gouvernée ?

Michel Aglietta, Agnès Bénassy-Quéré, Pervenche Berès, André Grjebine.

[Term Ens spéc : Eco 2. Mondialisation, finance internationale et intégration européenne, 2.2 : “Quelle est la place de l’Union européenne dans l’économie globale ?”]

3- L’avenir du capitalisme ?

Robert Boyer, Patrick Fridenson, James Galbraith, Gaël Giraud, Roger Guesnerie.

[Prem : Eco : 1.2 « Que produit-on et comment le mesure-t-on ? », 3.4 « Quelles sont les principales défaillances des marchés ? », 5.1 « Pourquoi la puissance publique intervient-elle dans la régulation des économies contemporaines ?

Term Ens spéc : Eco : 1.2 « Comment expliquer l’instabilité de la croissance », 2.1 « Quels sont les fondements du commerce international et de l’internationalisation de la production ? », 3.1 « La croissance économique est-elle compatible avec la préservation de l’environnement ? », RC1.1 « Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ? ».

Term Spé EA : 3.1 « Qu’est-ce que la globalisation financière ? », 3.2 « Comment expliquer les crises financières et réguler le système financier ? ».]

Journée 1

J1.1 : Agir pour le climat.

Vidéo et ressources : <http://www.touteconomie.org/index.php?arc=bv1&manif=385>

Carlo Carraro, Pr of Environmental Economics and Econometrics (Université de Venise), vice-président du GIEC ;

Pierre-André de Chalendar, PDG de St-Gobain, et président de *Entreprises pour l'environnement*, think tank des grandes entreprises françaises sur le climat et le développement durable ;

EI-Adji Fall, conseiller économique du PNUD au Bénin ;

Cynthia Fleury, philosophe et psychanalyste, Pr à l'American University of Paris, grand témoin des JECO 2015 ;

Roger Guesnerie, Pr honoraire au Collège de France et Président de l'Ecole d'Economie de Paris ;

Thomas Sterner, Pr en économie de l'environnement (University of Gothenburg), GIEC.

Terminale Enseignement spécifique : Eco Thème 3 : “Economie du développement durable”,

3.1 : “La croissance est-elle compatible avec la préservation de l’environnement ?” :

“L'exemple de la politique climatique permettra d'analyser les instruments dont disposent les pouvoirs publics pour mener des politiques environnementales. En lien avec le programme de première sur les marchés et leurs défaillances, on montrera la complémentarité des trois types d'instruments que sont la réglementation, la taxation, les marchés de quotas d'émission.”

R. Guesnerie : apporte un éclairage de théorie économique sur les problématiques climatiques. La qualité du climat est un "*bien collectif*" mondial (tout le monde en bénéficie et personne n'a particulièrement intérêt à agir directement et individuellement pour le préserver).

1er axe de débats entre économistes : les fondements des politiques climatiques reposent sur un calcul économique avec échelonnement temporel des coûts et des bénéfices : les bénéfices sont à long terme, et les coûts sont supportés à court terme ; cela implique donc de déterminer un taux d'actualisation pour guider les décisions publiques. Contrairement à ce que pensent les climatosceptiques, l'incertitude n'est pas un argument contre la politique climatique, c'est même le principal argument en sa faveur, car les évolutions pourraient être pires que ce que l'on prévoit. Par ailleurs, malgré l'incertitude et même si les générations futures seront probablement plus riches que les générations présentes, l'une des choses qui seront certainement les plus utiles à leur transmettre sera une planète en bon état.

2e axe : la question de la gouvernance mondiale de la question climatique, et du choix des instruments de politiques environnementales : réglementaires (normes) / économiques (application du principe « pollueur = payeur », par la taxation/subvention ou le marché de quotas d'émissions permettant d'obtenir la politique voulue au moindre coût global).

Ces instruments économiques (taxe et marché de droits) sont en première approximation équivalents, dans la mesure où ce qui compte est le *prix* du carbone qui en découle, qui sert de signal pour les multitudes de décisions économiques prises sur les marchés mondialisés. Pour

autant, ils diffèrent en seconde analyse car, bien que l'Europe aurait pu et dû adopter une taxe carbone généralisée, au niveau mondial, l'effet d'une telle taxe peut être contrebalancé par une baisse des prix de vente des énergies fossiles par les producteurs.

Le marché de quotas, lui, est pertinent car il permet de contrôler les *quantités* de pollution. Mais le problème consiste alors à répartir les droits de pollution entre pays, or répartir les quotas revient à répartir les *coûts*, et il est très difficile d'obtenir un consensus politique sur la répartition des coûts. Mais il est pourtant nécessaire d'appliquer une tarification globale du carbone.

P.-A. de Chalendar : souligne que les entreprises ne sont pas seulement à l'origine du problème, mais aussi à la source des solutions, avec l'aide des Etats, car il faut "réconcilier écologie et économie".

Le double-vitrage de dernière génération permet de faire plus d'économies d'énergie et d'émissions, dans les bâtiments qui les utilisent, qu'il ne faut en consommer, aux entreprises qui les produisent. L'isolation des bâtiments est donc un investissement qui se rentabilise rapidement grâce aux économies d'énergie réalisées.

Mais l'activité des entreprises (à la fois polluantes, mais pouvant contribuer à la réalisation d'économies d'énergie grâce à leur production) reste contrainte par la concurrence sur les marchés, et elles sont donc à la recherche d'avantages comparatifs locaux, ce qui suppose que la fiscalité pratiquée en Europe ne soit pas trop désincitative.

Beaucoup d'entreprises commencent à s'engager sur la réduction des émissions car leurs dirigeants ont pris conscience des problèmes (et cherchent ainsi à attirer les talents, sensibles à ces questions), mais elles ont besoin d'un dialogue régulier avec les Etats et d'une trajectoire à 20 ans du prix du carbone, permettant de guider les investissements (grâce à une taxe, le protocole de Kyoto ayant mal fonctionné de ce point de vue).

Et il faut davantage de moyens de recherche publique dans le domaine de la captation du carbone émis et du stockage de l'énergie, du fait que le solaire et l'éolien sont des énergies intermittentes.

E.-A. Fall : présente les enjeux particuliers du changement climatique dans les pays en développement. Le Bénin est faiblement émetteur, mais sera fortement impacté par le changement climatique, tout en ayant très peu de moyens pour s'y adapter. Les effets du changement climatique peuvent annihiler d'un coup les efforts de développement effectués depuis des décennies. ex : risque de baisse de la scolarisation des filles qui devront retourner travailler dans les champs.

Avec le stress hydrique, il y a des risques de conflits intra- et internationaux. Les sécheresses mettent des millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire, et qui auront des difficultés à s'adapter en raison de la faiblesse des capacités technologiques (systèmes de prévision météo peu développés) et de la faible alphabétisation des populations. Cela pourrait générer des mouvements importants (200 à 300 millions) de réfugiés climatiques...

Se pose également la question du financement du développement durable : 2/3 de la population africaine n'a pas accès à l'électricité. Il faut donc se développer, mais en empruntant une trajectoire "soutenable" d'un point de vue environnemental.

C. Carraro : conteste quelques idées reçues sur le changement climatique, et présente les résultats attendus de la COP21.

Sur l'opposition "développement" vs "développement *durable*", l'argument de l'augmentation des émissions de carbone ne doit pas empêcher d'investir dans le développement de l'Afrique car les émissions n'augmenteront que de 10% si on l'électrifie massivement, alors que ça générera par ailleurs une élévation du niveau de santé et d'instruction.

L'action environnementale doit être entreprise, non pour sauver la "planète", mais pour sauver nos systèmes économiques et sociaux, qui eux sont bel et bien menacés. Les impacts du réchauffement ne seront pas concentrés dans certains pays : l'ouragan Sandy a détruit 9% du PIB de l'Etat de New York, soit plus que les effets de la crise économique pendant 5 ans. Les effets économiques et sociaux, à 15 ou 20 ans, du changement climatique seront donc majeurs, et ne concernent donc pas les "générations futures", mais les générations *présentes*. Il est, par conséquent, important que le changement climatique soit bien considéré comme un problème fondamentalement *économique*, avant même d'être un problème environnemental.

Contrairement à ce que l'on croit souvent, les technologies nécessaires pour traiter le problème ne sont pas disponibles, car pour limiter l'élévation de la température globale, il faudra non seulement limiter les flux d'émissions futures, mais aussi diminuer le stock global de CO₂ déjà accumulé dans l'atmosphère, ce qui nécessite d'investir beaucoup plus dans la R&D (et donc déplacer des ressources vers des technologies nouvelles), et de fixer un prix relatif du carbone élevé pour inciter à consommer plus d'énergies renouvelables et moins d'énergies fossiles (encore disponibles en grande quantité, et pour longtemps), et guider les efforts d'investissements des entreprises en fonction de ces signaux-prix prévisibles.

La croissance économique sera également fondamentale pour financer les efforts d'investissements et de recherche technologique nécessaires.

Succès de la COP21 et de la diplomatie française : 148 pays, et, pour la première fois, des villes et des entreprises, se sont engagées à réduire leurs émissions, avec des objectifs quantitatifs (alors que Kyoto n'engageait que 39 pays). La fracture entre pays développés (qui représentent l'essentiel des émissions) et PED se réduit dans les négociations. Tous les pays ont décidé de contrôler leurs émissions. Cela influera sur les décisions d'implantation des entreprises qui, jusque-là, pouvaient se localiser en fonction d'un certain moins-disant environnemental.

Un désaccord demeure cependant sur le financement des politiques climatiques. On pense souvent que cela va coûter très cher, or le coût supplémentaire des solutions techniques est faible par rapport à la masse des investissements globaux. Il faut donc d'abord réorienter les ressources vers les dépenses de transition écologique. L'enjeu de la COP21 est donc de se mettre d'accord pour trouver 100 milliards de dollars par an.

T. Sterner : insiste sur la nécessité de l'imposition d'un prix élevé du carbone, mais aussi sur la difficulté de le décider politiquement, ainsi que sur les perspectives encourageantes qu'offrent les énergies renouvelables.

Au niveau global, il faut réduire les émissions de 50% au moins dans les 30 prochaines années, et donc de 80% dans les pays développés.

L'étude comparée de l'évolution de la consommation d'essence lorsque son prix varie, du fait de niveaux de taxes différents, montre une notable élasticité-prix de la demande d'essence. Par

exemple, la taxe élevée pratiquée en Suède (10 fois plus élevée que le projet d'écotaxe abandonné en France) s'est ainsi montrée efficace pour réduire la consommation. On n'y chauffe plus les maisons avec du pétrole. Mais cet instrument est difficile à mettre en place et les marchés de quotas peuvent donc aussi être utilisés.

En fait, l'instrument que l'on envisage est lié à la structure des traités. L'échec du sommet de Copenhague tient à ce que les chefs d'Etat des pays développés ont cherché à mettre en place un système cohérent et centralisé.

Il faut donc un accord international qui implique un prix élevé sur le carbone. Mais il est difficile d'obtenir un consensus des Etats sur ce genre d'outils. La méthode retenue à Paris ("intended nationally-determined contributions" = engagements nationaux quantitatifs sur une base volontaire) est inclusive et permet des avancées, mais est peu contraignante. Ce n'est donc qu'un premier pas ; il faudra continuer à négocier au fur et à mesure sur l'évolution des contributions nationales.

L'innovation technologique est néanmoins prometteuse car les capacités énergétiques de l'éolien et du solaire ont été multipliées par 10 depuis 2000 ; les coûts ont été réduits de 99% pour les panneaux solaires en quelques dizaines d'années, et leur rythme d'expansion montre un doublement tous les deux ans. Cependant, l'usage des renouvelables implique malgré tout et d'abord un prix élevé du carbone, et donc des accords internationaux.

La question de la "croissance", quant à elle, ne constitue pas un problème environnemental en soi. En réalité, elle occulte la question, plus centrale, de la composition qualitative de la structure de l'économie. Ce n'est qu'une "dérivée", comme la *vitesse*, or ce qui compte c'est la *direction* dans laquelle on va, soit *ce que l'on produit*.

C. Fleury : souligne la nécessité d'instituer des espaces de délibération à multiniveaux pour mettre les problèmes environnementaux à l'agenda et pour légitimer démocratiquement les décisions prises en respectant la souveraineté nationale.

Le progrès technique doit donc se traduire, par l'action politique, en progrès *social*. Malheureusement, on manque encore d'indices importants et parlants, au même titre que le PIB, pour mettre en évidence les problèmes (environnementaux, sociaux, sanitaires), et orienter la décision publique, et des innovations démocratiques restent encore à mettre en place.

Sur la question des déterminants des changements des comportements individuels, on peut ajouter aux incitations économiques évoquées, le facteur "temps" (gagné ou perdu, ou perçu comme tel, lorsque l'on adopte tel ou tel comportement) ainsi que la question du confort ou de l'usage des moyens techniques, qui relèvent d'appropriations *culturelles* des changements.

J1.2. : La dette, ou comment s'en débarrasser ?

Vidéo et ressources : <http://www.touteconomie.org/index.php?arc=bv1&manif=390>

Pervenche Berès : Députée européenne, présidente de la délégation socialiste française ;

André Grjebine : Directeur de recherche au Centre de Recherches Internationales de Sciences Po ;

Charles Wyplosz : Professeur d'économie internationale à l'Institut de Hautes Études Internationales et du Développement (IHEID) à Genève, et Directeur du Centre International d'Études Monétaires et Bancaires.

Première : utiliser la crise de la zone euro pour illustrer le rôle de la BCE et l'intervention des pouvoirs publics au niveau européen.

Science économique 4. La monnaie et le financement

4.2 Comment l'activité économique est-elle financée ?

*On montrera que le taux d'intérêt est à la fois la rémunération du prêteur et le coût du crédit pour l'emprunteur et qu'il varie en fonction du risque associé au crédit. **On pourra illustrer ce mécanisme à partir de l'exemple des crises des dettes publiques.***

4.3 Qui crée la monnaie ?

On définira la banque centrale comme la « banque des banques » et on montrera l'importance de son rôle pour assurer la liquidité (notamment lors des crises de confiance) et préserver le pouvoir d'achat de la monnaie.

Science économique 5. Régulations et déséquilibres macroéconomiques

5.1 Pourquoi la puissance publique intervient-elle dans la régulation des économies contemporaines ?

On étudiera les fonctions de régulation économique de la puissance publique en insistant sur l'importance du cadre réglementaire dans lequel s'exercent les activités économiques. On présentera brièvement les principaux niveaux d'intervention (notamment européen, national et local).

5.3 Quelles politiques conjoncturelles ?

En se référant au point 4.3, on présentera également les moyens d'action des banques centrales (notamment la Banque centrale européenne) et leur rôle dans la régulation conjoncturelle de l'activité économique.

A. Grjebine : le rôle de la BCE

La BCE peut financer des achats de titres publics en émettant des euros, en empruntant sur le marché, en émettant des obligations elle-même. Elle peut échanger des titres acquis contre des reconnaissances de dettes perpétuelles, sans intérêt, émises par les Etats. Elle peut financer ses pertes en créant de la monnaie, les Etats peuvent aussi rembourser avec leurs bénéfices (difficile), ou à partir d'un certain seuil de croissance. *Distribuer de la monnaie n'est pas suffisant si les entreprises n'ont pas envie d'investir, il faut augmenter les dépenses publiques au niveau européen.*

C. Wyplosz : la crise de la zone euro depuis fin 2009.

Un gouvernement ne peut pas être en faillite car sa dette n'est pas privée. Quels coûts imposer à un gouvernement très endetté ? A partir de quand les coûts d'une dette publique sont-ils excessifs ? La réponse dépend des pays, mais **lorsque la dette représente 80 à 100% du PIB, on rentre dans une zone difficile où l'intérêt de continuer à payer la dette devient douteux.** Quand une dette est excessive, à qui la faute ? ceux qui emprunté ou ceux qui ont prêté ?

Attitude générale dans l'UE fin 2009 : refus d'aborder la question. Solution : hausse de la dette grecque pour qu'elle ne pose pas problème aux grandes banques.

Un pays appartenant à la zone euro peut faire défaut sans avoir à quitter la zone euro. Aujourd'hui, la dette publique est détenue par des créanciers publics (BCE, FMI...), donc pas besoin de protéger les grandes banques. Problème : contribuables des autres pays.

La dette grecque représente 180% de son PIB. Solution : allongement de la période de remboursement sans augmenter le taux d'intérêt. Déjà fait en 2012 : cela revient à réduire la dette de 50%. Les marchés financiers risquent de ne plus prêter, mais les contribuables ne se rendent pas compte de l'allègement de la dette. **La crise sera terminée lorsque la Grèce pourra emprunter à nouveau.**

Il faut réduire les dépenses publiques car une baisse des dépenses est plus efficace qu'une hausse de la fiscalité.

P. Berès :

Ce sont les agences de notation qui ont réouvert la question de la dette (le Traité de Maastricht avait clos le débat avec les critères de convergence). **Quand la dette est détenue par des banques privées, la priorité est de les sauver.** L'origine de la dette est le caractère procyclique d'un assèchement des capacités d'investissement qui entraîne une baisse des rentrées fiscales.

La France est dans la zone 80-100% du PIB, l'Italie est le prochain pays sur la liste. Problème des pays qui ont un sentiment d'injustice car ils ont appliqué des politiques dures. **Le remboursement de la dette passe par une reconstruction des bases fiscales pour lutter contre la fraude et faciliter le financement de l'investissement.** L'ONU vient d'ailleurs de délibérer d'une procédure de restructuration des dettes (ex : Afrique du Sud).

Il ne faut pas réduire les dépenses publiques car l'effet de levier de l'investissement public est indispensable.

J1.3 - Dépasser l'Europe technocratique

Alain de Krassny, Président de Donau Chemie AG (Vienne) et Président de Kem One SAS (Lyon) ;

René Lasserre, Professeur à l'Université de Cergy-Pontoise, Directeur du Centre d'Information et de Recherche sur l'Allemagne contemporaine (CIRAC) ;

Xavier Ragot, Président de l'OFCE, Chercheur CNRS ;

Alain Trannoy, Directeur de l'Aix-Marseille School of Economics, membre du Cercle des économistes et du Conseil d'analyse économique.

Terminale : Enseignement spécifique : Science économique

2. Mondialisation, finance internationale et intégration européenne

2.2 Quelle est la place de l'Union européenne dans l'économie globale ?

Cette table ronde permet de rappeler que l'Europe est une expérience originale d'intégration, qu'elle renforce les interdépendances entre les politiques macroéconomiques des États-membres mais qu'elle pose aussi des problèmes de coordination des politiques économiques.

Terminale : Spécialité Sciences sociales et politiques:

3.1. Quel est l'impact de la construction européenne sur l'action publique ?

Cette conférence permet aussi d'illustrer et de s'interroger sur les effets de la construction européenne sur la conduite de l'action publique.

Le principal reproche adressé à la construction européenne est son caractère technocratique. Ce reproche vient de France alors que ce pays est lui-même fortement technocratique.

L'Europe est encore en construction, même si celle-ci s'est accélérée depuis le traité de Maastricht. Il faut construire une démocratie européenne car les citoyens ont le sentiment d'être dépossédés de l'Union européenne : comment contrôler le Président de la République quand il agit à Bruxelles ?

A. Trannoy :

L'Europe est technocratique car gouvernée par des règles. Y a-t-il des forces en Europe qui expliquent l'adoption de ces règles ?

Dans la tradition intellectuelle allemande : l'ordo-libéralisme s'oppose à l'économie sociale de marché. L'ordolibéralisme (école de Fribourg dans les années 1930) fait un partage entre le rôle du marché et le rôle de l'Etat, en particulier pour définir les « bonnes » règles économiques : banque centrale indépendante, on ne peut emprunter que pour investir...

En France, cette tradition renvoie à la souveraineté qui est passée du Roi (monarchie) au peuple, puis au Président de la République. La France met en avant la primauté du peuple, contrairement à l'Allemagne (ex. : référendum pour l'Europe).

Comment la France peut-elle s'accommoder de l'ordolibéralisme allemand ? Les partis au pouvoir n'ont pas remis en cause le fait que le peuple français puisse décider.

Comment la France peut-elle accepter les règles européennes ? On s'en accommode, les partis usent de la dialectique pour faire penser qu'ils respectent les règles alors que ce n'est pas le cas.

Peut-on espérer une convergence des cultures politiques entre la France et l'Allemagne pour rapprocher les citoyens de la politique européenne ?

R. Lasserre :

Il existe, en Allemagne, une défiance envers le peuple depuis l'arrivée des nazis au pouvoir : la République de Weimar est la 1^{ère} à créer des droits sociaux pour les salariés. Méfiance vis-à-vis d'une démocratie présidentielle.

Renouveau constitutionnel après 1945 avec l'économie sociale de marché. En Allemagne, la politique européenne n'est qu'une dimension de la politique nationale puisque tous les échelons prennent connaissance et peuvent se prononcer sur les décisions de l'Europe (les pouvoirs locaux et régionaux sont habilités à participer aux lois européennes). De ce point de vue, les intérêts allemands sont mieux pris en compte puisque les décisions sont très décentralisées.

France : déficit démocratique puisque le peuple ne s'exprime que pour les élections.

X. Ragot :

Le projet de Jean Monnet était paternaliste : l'économie a été pensée comme un outil pour construire une économie politique : les interactions de marché allaient renforcer l'interdépendance des économies.

Mais il y a une grande divergence des économies en Europe (1 : en Allemagne, la croissance est faible mais c'est le pays qui exporte le plus au monde et qui est proche du plein emploi, 2 : grande divergence des dettes publiques, qui baisse fortement en Allemagne et qui augmente en France, 3 : divergence de politique économique, les Allemands veulent des taux d'intérêt élevés, mais ce n'est pas le cas en France, et les Allemands ne veulent pas non plus de politique de relance).

Comment résoudre ces divergences ?

En France, l'exécutif est très puissant et le Parlement est un contre-pouvoir minoritaire (les lois sont proposées par l'exécutif). En Europe, ce qui incarne l'exécutif, c'est le Conseil européen (il négocie sur les domaines des relations internationales).

L'Allemagne veut donner plus de pouvoir au Parlement européen, qui représente davantage le peuple, alors que la France veut donner plus de pouvoirs au Conseil européen, qui donne le pouvoir aux ministres.

En matière budgétaire : il faut coordonner les Parlements nationaux (T. Picketty) mais ce n'est pas la vision française qui privilégie l'exécutif. Il faut être pragmatique : il faut du temps, la Vème République s'essouffle (crise du politique), il faut renforcer le Parlement européen, faire des instances qui coordonnent les budgets nationaux (coordonner les Smic, la protection sociale, le système éducatif...) et enfin rendre transparents les débats au Parlement européen pour faire émerger des outils économiques qui permettent aux Etats européens de converger.

A. de Krassny :

L'Europe est devenue une machine à réglementer et non à résoudre les problèmes. Elle n'a pas de politique étrangère, alors on élit un ministre des affaires étrangères, mais qui n'a pas de pouvoir ! Un Président du Conseil, un Président de la Commission, mais ils n'ont pas de réel pouvoir (ex. : pas de mesure sur les migrants) : où va l'Europe ? Allons-nous rester dans une Europe technocratique ? « Je réglemente donc je suis ». Problème : plus on réglemente, moins on innove. L'Europe est trop interventionniste, elle organise trop le marché.

J1.4. : Que peut être un bon salaire minimum ?

Vidéo et ressources : <http://www.touteconomie.org/index.php?arc=bv1&manif=393>

Philippe Askenazy, Directeur de recherche au CNRS et membre du Conseil d'analyse économique ;

Gilbert Cette, Professeur d'économie associé à la Faculté de Sciences économiques de l'Université d'Aix-Marseille ;

Andrea Garnero, Economiste à la Direction de l'Emploi, du Travail et des Affaires sociales de l'OCDE ;

Steffen Lehndorff, Economiste, Institut Arbeit und Qualifikation (IAQ) / Université de Duisburg-Essen, Allemagne.

Terminale, Enseignement spécifique :

Montrer le débat qui existe en Europe avec des exemples concrets (Allemagne et Royaume-Uni) : liens avec la croissance économique, la compétitivité, la pauvreté, l'identité sociale.

Regards croisés : 1. Justice sociale et inégalités

1.1 Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ?

On analysera les principaux moyens par lesquels les pouvoirs publics peuvent contribuer à la justice sociale : fiscalité, redistribution et protection sociale, services collectifs, mesures de lutte contre les discriminations. On montrera que l'action des pouvoirs publics s'exerce sous contrainte et qu'elle fait l'objet de débats quant à son efficacité : risques de désincitation et d'effets pervers.

Regards croisés : 2. Travail, emploi, chômage

2.1 Comment s'articulent marché du travail et gestion de l'emploi ?

À partir de quelques exemples, on montrera que le taux de salaire dépend également du résultat de négociations salariales et de l'intervention de l'État.

2.2 Quelles politiques pour l'emploi ?

On soulignera que les politiques de l'emploi sont aussi fondées sur la prise en compte du rôle du travail et de l'emploi dans l'intégration sociale. On se demandera en quoi ce lien entre travail et intégration sociale est fragilisé par certaines évolutions de l'emploi.

Une très grande majorité de pays industrialisés sont maintenant dotés d'un salaire minimum national et interprofessionnel. Pour autant, les débats sont vifs sur la question du rôle du salaire minimum : doit-il être instauré pour réduire la pauvreté laborieuse ? Les inégalités de revenu ?

En France, le salaire minimum est élevé et sa revalorisation est très dictée par la réglementation. Cependant, ce salaire fait l'objet de critiques : il aurait des effets négatifs sur l'emploi, surtout des moins qualifiés.

A. Garnero présente le salaire minimum dans les pays de l'OCDE.

La crise a remis au centre de l'actualité les questions de justice sociale. Jusqu'aux années 1990, la moitié des pays de l'OCDE avaient un salaire minimum. Aujourd'hui, seuls 8 pays n'en ont pas, les salaires sont alors fixés au niveau sectoriel grâce à des négociations entre partenaires sociaux, et l'Allemagne vient de se doter depuis le 1^{er} janvier 2015 d'un salaire minimum.

Il existe des niveaux très différents de salaire minimum selon les pays. Pendant la crise, dans certains pays le salaire minimum a augmenté alors que dans d'autres, il a diminué (Espagne, Grèce).

Certains critères témoignent de l'hétérogénéité des salaires minimum :

Ce salaire est fixé par : le gouvernement (États-Unis, Pays-Bas), la consultation (en France, le gouvernement consulte les partenaires sociaux mais c'est lui qui prend la décision finale) ou la négociation (en Belgique : véritable négociation avec les partenaires sociaux).

Les procédures de revalorisation sont diverses : dans certains pays, ce salaire est revalorisé régulièrement (France par ex), ce n'est pas le cas aux États-Unis (salaire non revu depuis 2009).

Dans certains pays, une commission composée d'experts aide à la décision.

Si on augmente le salaire minimum, les peu qualifiés risquent de ne plus trouver d'emplois car ils peuvent être remplacés par du capital. De plus, les entreprises peuvent reporter la hausse des salaires sur les prix ou baisser les profits, donc l'investissement, ou encore diminuer la qualité des produits.

Risque d'effet important sur la productivité, car des salaires plus élevés obligent les entreprises à être plus productives. Le coût du travail en France est dans la moyenne des pays de l'OCDE et les salaires nets sont parmi les plus élevés des pays de l'OCDE.

Le niveau du salaire minimum n'est pas le seul débat ; il faut tenir compte de la quantité d'heures de travail et de la composition du ménage (en Australie, travailler au salaire minimum est suffisant pour ne pas être pauvre, alors qu'en République Tchèque, en travaillant une fois et demi de plus que l'horaire normal de la semaine de travail, avec un salaire minimum, le ménage ne sort pas de la pauvreté).

Il faut comprendre la complexité du salaire minimum ; pour cela, il faut aller au-delà du chiffre et regarder le coût pour l'entreprise et les gains pour les salariés.

Le salaire minimum n'est pas toujours suffisant pour lutter contre la pauvreté : tout dépend du système fiscal et des prestations sociales.

S. Lehndorff présente le salaire minimum en Allemagne.

L'Allemagne a, depuis le 1^{er} janvier 2015, fixé un salaire minimum alors qu'avant, il y avait des accords de branches dont tous les travailleurs ne pouvaient pas bénéficier.

- Processus d'introduction du salaire minimum : **en Allemagne, les bas salaires ont pris une importance croissante depuis 1995.** L'Allemagne est un des pays d'Europe où il y a le plus de bas salaires (en 2010, les bas salaires représentaient 22% des salaires en Allemagne) car les conventions collectives se sont affaiblies, le patronat a bloqué l'extension de ces conventions, de plus, les réformes du marché du travail ont permis la progression des « mini jobs » (temps partiel sans couverture sociale en 2003 / 2004).

Cela a entraîné des inégalités sociales, mais aussi une contraction du marché intérieur et un recul du salaire moyen jusqu'en 2007-2008, qui ont causé un déséquilibre dans la zone euro. **Un changement du système social a été demandé par un mouvement assez large**, et le SPD a repris cette revendication avant les élections. En 2013, Angela Merkel forme un gouvernement de coalition CDU-SPD, qui décide **l'introduction d'un salaire minimum d'un montant de 8,50€ en janvier 2015 : il concerne 19% des salariés** (16% à l'Ouest et 30% à l'Est). Il peut y avoir des exceptions : s'il y a des accords collectifs en-dessous de 8,50€, c'est possible pour une période transitoire.

- Montant : **le chiffre de 8,50€ est un chiffre politique donné il y a 10 ans.** Les syndicats ont fixé ce niveau en disant que c'était le niveau minimum pour ne pas être pauvre. Un nouveau processus d'adaptation sera mis en place avec une commission paritaire (patronat + syndicats) qui doit proposer des augmentations périodiques qui doivent suivre les hausses de salaire décidées par les conventions collectives. Calendrier : 8,50€ jusqu'à fin 2016, puis proposition de la commission.

Exemple des abattoirs : accord collectif de 2014 : passage progressif de 7,75€ à 8,75€ le 01/12/2016 dans le cadre de la loi sur le travail détaché (beaucoup de sous-traitants qui viennent d'Europe de l'Est).

- Effets sur les salaires : hausse des salaires dans l'industrie alimentaire, le textile et la restauration, hausse des salariés couverts par la sécurité sociale et baisse des salariés en mini job, donc **plus grande stabilité de l'emploi**. L'introduction du salaire minimum a permis d'augmenter les salaires dans tous les secteurs, l'emploi a continué à croître et les « mini jobs » comme job principal ont diminué. Les mini jobs sont occupés par des salariés qualifiés pour les 2/3. Les prévisions noires de la grande majorité des économistes allemands ne se sont pas vérifiées.

- Compétitivité : l'Allemagne a une compétitivité-produit, et la croissance des bas salaires a amélioré la compétitivité-prix qui est une compétitivité destructrice. 3 périodes : 1992-2001 (le développement du marché intérieur explique la croissance économique), 2001-2008 (contraction du marché intérieur et hausse des exportations), 2010-2013 (restructuration de la croissance économique : baisse des exportations et hausse de la demande intérieure).

Ph. Askenazy défend un SMIC fort.

Lorsqu'on essaye d'avoir un regard d'économiste, le salaire est un élément essentiel de la reconnaissance des personnes, c'est une mesure de la valeur du salarié. Cette dimension est un élément de satisfaction et d'acceptation de son travail (Cf. psychologie du travail) et est même liée à la santé.

Beaucoup de mécontentement dans la plupart des pays européens pour les salariés peu qualifiés. Des personnes qui ont un travail de plus en plus difficile mais dont le salaire n'augmente pas. Cette problématique se transmet dans la société qui doit fixer la valeur travail et la placer au centre de la cohésion sociale et donc de la compétitivité.

Le salaire minimum est aujourd'hui plutôt porté, paradoxalement, par des gouvernements conservateurs (ex. en Grande Bretagne, Cameron a bien augmenté le salaire minimum). En Grande Bretagne : une émission de télé-réalité mettait en évidence le fait que les électeurs considéraient les minima sociaux comme coûteux et néfastes au fonctionnement de la société. Cameron veut sortir la société britannique de l'assistanat, donc il y a une obligation de réduire les outils de la redistribution, mais il augmente le salaire minimum (le salaire des apprentis augmente de 20% par ex). A partir de 2016, pour les plus de 25 ans, création d'un salaire minimum supérieur de 10% à celui de son niveau actuel. L'idée est que les gens vivent avec la valeur de leur travail et non de l'assistanat.

La hausse de ces salaires n'a jamais pénalisé les embauches, au contraire. Les jeunes, attirés par des salaires plus élevés, ont été incités à la reprise d'emploi.

G. Cette :

Un salaire minimum est utile pour ceux qui n'ont pas de pouvoir de négociation, néanmoins son existence est souvent le constat d'une certaine carence des négociations collectives. Par exemple, au Danemark, quand le gouvernement a voulu instaurer un salaire minimum, les syndicats de salariés n'en ont pas voulu pour ne pas perdre leur pouvoir de négociation.

En France, le Smic est uniforme alors que les niveaux de vie sont très différents selon les régions, cela aboutit à des inégalités de pouvoir d'achat. De même, il est homogène selon les catégories d'âge (au Pays-Bas, il existe un Smic-jeunes différent de celui des seniors).

Le niveau du salaire minimum en France est un des plus élevés des pays de l'OCDE. Le salaire minimum est coûteux pour les finances publiques : 22 milliards d'€ par an, car il existe un allègement de contributions sociales sur les bas salaires, c'est plus de deux fois le budget du RSA.

Cette organisation n'est pas bonne pour la croissance et l'emploi : en France, il y a un problème de compétitivité-coût et prix.

Effet sur la pauvreté et les inégalités : le salaire horaire influence peu les situations de pauvreté car les deux premiers facteurs de pauvreté sont le nombre d'heures travaillées et la composition des ménages. Une hausse de 1% du Smic entraîne un gain très faible car cela fait augmenter les impôts et diminuer les prestations sociales. Il faudrait donc combattre les sources des inégalités, c'est-à-dire l'existence d'un chômage massif. De plus, une très grande partie des salariés n'a pas d'autres perspectives d'évolutions que de rester au Smic (surtout les ouvriers et les femmes) : il faudrait prévoir de la formation professionnelle efficace.

En conclusion, le salaire minimum est un choix politique, c'est aussi un outil d'égalité entre les hommes et les femmes. Un salaire minimum européen ne semble pas envisageable à court terme car les syndicats n'y sont pas favorables et il faudrait choisir entre une valeur identique pour tous les pays et une valeur de référence (% du salaire médian).

J1.5. : Quelles controverses en théorie économique ?

Vidéo et ressources : <http://www.touteconomie.org/index.php?arc=bv1&manif=394>

Roger Guesnerie, Pr honoraire au Collège de France et Président de l'Ecole d'Economie de Paris ;

Camille Landais, Pr d'économie à la London School of Economics ;

André Orléan, directeur de recherches CNRS et président de l'Association française d'économie politique ;

Alain Trannoy, directeur de l'Aix-Marseille School of Economics, membre du Cercle des économistes et du Conseil d'analyse économique.

Table ronde qui porte sur les caractéristiques épistémologiques des sciences économiques (la place des modèles, le rapport entre théorie et empirie, la portée des savoirs), sur leurs usages sociaux, et sur l'évolution des clivages paradigmatiques qui les traversent (individualisme méthodologique, institutionnalisme, économie comportementale).

A mettre en perspective avec l'introduction au programme de Première "Les grandes questions que se posent les économistes", et le préambule du programme du cycle terminal :

La démarche de l'économiste :

"On montrera que l'analyse économique n'est pas définie par un ensemble d'objets mais par le type de questions qu'elle soulève et par les approches et les méthodes qu'elle utilise pour y répondre, tant au niveau de l'acteur individuel (individu, entreprise) qu'au niveau de la société et des choix collectifs. On mettra l'accent sur le raisonnement coût-bénéfice qui est au coeur de l'analyse économique, et sur la nécessité des choix, dans le présent et dans le temps, que l'on s'intéresse aux choix des acteurs individuels ou aux choix collectifs. On insistera sur le caractère extensif de la notion de rationalité qui sous-tend le raisonnement économique, en évoquant la diversité des motivations et donc des satisfactions."

A. Orléan : Selon lui, le clivage essentiel, en sciences économiques, porte sur le paradigme de l'individualisme méthodologique qui mériterait d'être au moins élargi, sinon abandonné.

Ce paradigme (individus avec leurs "fonctions objectives" – profit, utilité... – dont le comportement modélisé permet de rendre compte des phénomènes collectifs) situe en effet l'analyse économique dans une histoire relativement courte. Or, sur la longue période, la formation des préférences des acteurs est *endogène* : elle est le produit de l'histoire des rapports capitalistes et marchands, par lesquels certains types de marchandises et de consommations apparaissent (cf J.K. Galbraith et son analyse en termes de "filière inversée", dans *Le Nouvel Etat industriel*). Il y a donc d'autres types de forces à l'œuvre, difficilement quantifiables, qui sont des *forces sociales*, et qui appellent un regard historique et sociologique sur les transformations du capitalisme, à la manière de ce que font les travaux "institutionnalistes", "régulationnistes" et "conventionnalistes" – ce qui pose le problème de la place qu'occupent ces analyses dans l'organisation institutionnelle de la discipline. Plutôt que de se tourner vers la psychologie, comme le fait l'économie expérimentale, qui prolonge l'approche individualiste, la science économique a donc plutôt avantage à travailler en complémentarité et en alliance, en tant que *science sociale*, avec l'histoire et la sociologie, pour, précisément, comprendre les déterminants de la plasticité socio-historique des comportements des individus.

A. Trannoy : souligne la "modestie" du travail de recherche face aux faits, ce qui sépare rigoureusement l'économie empirique (scientifique) de l'économie normative (politique).

Les travaux empiriques sur les marchés ne permettent pas de trancher scientifiquement la question de la place de l'Etat dans l'action économique (ex des effets des aides au logement : il est difficile de calculer un impact causal à long terme des allocations-logement sur la formation de l'équilibre sur le marché).

C'est donc sur la base de préférences idéologiques, et non d'analyses strictement scientifiques, que les conseils peuvent être donnés aux décideurs politiques.

C. Landais : La "révolution empirique" des vingt dernières années (baisse du coût de recueil et de traitement des données statistiques) a changé le rapport aux modèles théoriques.

Le modèle de l'homo oeconomicus n'a pas permis de rendre compte de la diversité des comportements que l'on a pu observer dans les données empiriques, ce qui a donné lieu à un certain "éclectisme", et à une certaine "humilité" sur le plan théorique. Il s'agit donc à présent de faire cohabiter les modèles théoriques, dans leur pluralité, afin de les appliquer au cas par cas, selon leur efficacité propre, sur les données analysées – même s'il est difficile de ne pas interpréter les données, d'abord et essentiellement, au prisme des modèles qui correspondent à nos préférences idéologiques.

Cette "humilité" et cet "éclectisme" théoriques des savoirs savants se trouvent néanmoins souvent en décalage avec les savoirs appliqués, enseignés, sous forme de "recettes" sans nuances, dans les business schools, comme on a pu le voir dans les années 1990, avec les conclusions pratiques (la généralisation des stock-options) qui ont été tirées de la théorie des contrats et de la problématique des relations entre managers et actionnaires. Les usages sociaux des sciences économiques posent donc la question de la responsabilité sociale des économistes.

R. Guesnerie : insiste, quant à lui, sur la spécificité de l'économie, au regard des autres sciences, y compris des sciences sociales.

Il serait, à cet égard, préférable de parler, pour caractériser la connaissance en économie, de "savoir d'intention scientifique", plutôt que de "science économique" (au même titre que les "sciences de la nature"), dans la mesure où les phénomènes sociaux restent singuliers d'un point de vue historique, et qu'ils ne peuvent faire l'objet de reproductions expérimentales. Les explications fournies par la recherche en économie restent donc fondamentalement limitées dans leur validité. On ne peut d'ailleurs que déplorer l'incapacité des économistes, aussi bien à anticiper les crises qu'à percevoir les transformations structurelles de longue durée.

Pour autant, l'économie ne saurait se confondre avec les autres sciences sociales car chaque science se singularise par une approche et un programme de travail spécifiques, éventuellement fondés sur des postulats discutables, et c'est donc l'individualisme méthodologique et la modélisation mathématique (prônée par la *Société d'économétrie* dès les années 1930) qui ont structuré cette discipline et se sont imposés comme le langage commun des économistes (même si des dialogues à la marge peuvent néanmoins avoir lieu entre les disciplines).

Cette spécificité n'a, pour autant, pas empêché l'économie d'être traversée, en son sein, de controverses théoriques qui ont évolué dans le temps (la question de la valeur travail, celle de la stabilité systémique du capitalisme...), et, le savoir étant cumulatif, on peut espérer que ce sont les controverses les plus pertinentes qui ont perduré (la question des anticipations rationnelles, aujourd'hui).

J1.6.- Dialogue André Orléan/Bernard Lahire.

Vidéo et ressources : <http://www.touteconomie.org/index.php?arc=bv1&manif=439>

Bernard Lahire, professeur de sociologie à l'ENS de Lyon, auteur de *Ceci n'est pas qu'un tableau. Essai sur l'art, la domination, la magie et le sacré*, La Découverte, 2015 ;

André Orléan, directeur de recherches au CNRS, auteur de *L'empire de la valeur. Refonder l'économie*, Seuil, 2011.

André Orléan et Bernard Lahire se rejoignent, dans leurs travaux respectifs, sur une approche constructiviste de l'étude de la "valeur" comme phénomène social (dans les champs économique, esthétique, religieux...), et sur la nécessité de prendre en compte l'existence de rapports de force et de domination dans l'établissement des compromis socialement institués (autour de la monnaie, autour de l'importance d'un tableau ou des critères d'évaluation qui permettent d'en juger). Dès lors, une certaine unité des sciences économiques et sociales émergerait de cette problématique de l'institutionnalisation de la "valeur" sociale des objets (magiques, échangés sur les marchés, etc.), qui nécessiterait qu'un regard socio-historique, inspiré, tant de l'anthropologie du sacré que de la linguistique des énoncés performatifs, en passant par Durkheim et Bourdieu, soit porté sur les interactions sociales, de même que sur les échanges proprement économiques.

**Cela fait écho à plusieurs points du programme de Première :
Science économique 3 : La coordination par le marché.**

Eco3.1 : Qu'est-ce qu'un marché ?

Ce dialogue rappelle l'importance des conventions et des règles institutionnalisées dans l'action sociale en général, et dans l'action économique, en particulier, avec l'usage de la *monnaie*.

Regards croisés 2 : Action publique et régulation.

RC2.2 : Comment un phénomène social devient-il un problème public ?

Les processus d'étiquetage et d'institutionnalisation décrits par B. Lahire sont tout à fait comparables, dans leurs mécanismes, à ceux qui aboutissent à construire des problèmes publics par l'interaction (coopération et conflit) de divers acteurs, dont les pouvoirs publics. (On peut également faire le rapprochement avec l'étiquetage des comportements *déviants*).

B. Lahire : dans son étude sociologique de la valeur esthétique accordée aujourd'hui à un tableau de Poussin (*La fuite en Egypte*), a eu recours à une méthode d'enquête basée sur la "régression historique", afin de comprendre comment les interactions et le regard social porté aujourd'hui sur cet objet particulier, résultaient d'une histoire longue, et de luttes entre "experts" "reconnus", qui ont abouti à transformer, à la manière d'une transsubstantiation religieuse ou magique, un tableau ordinaire en un "chef-d'œuvre".

Ce processus de transsubstantiation (ou de "valorisation") pose la question de la construction de la séparation du "sacré" et du "profane", de l'important et de l'insignifiant (au même titre que l'institution de la monnaie), dans de nombreux champs sociaux. Par cette institution du sacré se joue systématiquement un phénomène de domination, avec l'appropriation, par certains acteurs, des valeurs qui fondent le groupe (ou le champ).

Ce sont ces phénomènes de *pouvoir* qui permettent de comprendre les actes performatifs qui instituent une œuvre en "œuvre d'art", voire en "chef-d'œuvre" (à cet égard, les artistes se sont historiquement appuyés sur les institutions du pouvoir, Etat et Eglises – grand commanditaires d'œuvres – pour établir leur légitimité).

Cela nécessite donc d'appréhender les interactions sociales sur plusieurs échelles à la fois, en les contextualisant aussi bien dans le temps (en faisant la sociogenèse des institutions et des catégories) que dans l'espace (en recherchant ce que le "local" doit au macrosociologique).

Cette conception durkheimienne de l'action sociale s'oppose ainsi aux « sociologies de l'incertitude » (auxquelles serait assimilé Luc Boltanski), qui, elles, mettent l'accent sur la part d'incertain dans l'action sociale, et négligent, ce faisant, tout ce que les pratiques doivent à la stabilité des règles instituées.

A. Orléan : souligne, de son côté, le caractère transversal à l'ensemble des sciences sociales, de la problématique du phénomène de *valeur* (aussi bien économique que religieuse, morale ou esthétique – car c'était un phénomène unitaire pour Durkheim) ; le monde social n'existant qu'à partir de l'existence de valeurs partagées.

Dès lors, l'unité des sciences sociales résiderait dans le fait qu'elles seraient des sciences de la valeur.

Il critique cependant le fait que la science économique ait tendance à aborder la valeur des objets d'une manière objectiviste, comme une substance quantifiable, à partir de la notion d'utilité (et avant cela, à partir du travail), sans y voir, fondamentalement, une affaire de croyances collectives. En réalité, la monnaie tire sa puissance sociale, et sa force d'attraction, de ce qu'elle est le réceptacle de la confiance d'une population. Elle a toujours un pouvoir « magique » ; elle réduit

l'incertitude inhérente à l'ordre marchand (elle garantit le pouvoir d'achat). De même, les marchés financiers sont des puissances d'évaluation, qui transforment les subjectivités des acteurs économiques.

Le bon niveau d'analyse des phénomènes marchands ne saurait donc être l'individualisme méthodologique, du fait que les marchés résultent de ces effets de croyances, qui, elles-mêmes, sont le produit de rapports de domination.

Journée 2

J2.1.- Entretiens AFSE : Les inégalités contre la croissance ?

Vidéo et ressources : <http://www.touteconomie.org/index.php?arc=bv1&manif=400>

Philippe Aghion, Professeur de sciences économiques, Université de Harvard ;

Cécilia Garcia Penalosa, directeur de recherche au Cnrs et membre de l'École d'économie d'Aix-Marseille ;

Jean Pisani-Ferry, Commissaire général de France Stratégie ;

Alain Trannoy, Directeur de l'Aix-Marseille School of Economics, membre du Cercle des économistes et du Conseil d'analyse économique.

Terminale, Enseignement spécifique :

Science économique 1. Croissance, fluctuations et crises

1.1 Quelles sont les sources de la croissance économique ?

L'étude de séries longues permettra de procéder à des comparaisons internationales. On fera le lien entre la productivité globale des facteurs et le progrès technique et on introduira la notion de croissance endogène en montrant que l'accumulation du capital, sous ses différentes formes participe à l'entretien de la croissance.

Sociologie 1. Classes, stratification et mobilité sociales

1.1 Comment analyser la structure sociale ?

On mettra en évidence le caractère multiforme des inégalités économiques et sociales ainsi que leur aspect parfois cumulatif. On procédera à des comparaisons en utilisant les principaux indicateurs et outils statistiques appropriés.

1.2 Comment rendre compte de la mobilité sociale ?

On étudiera différents déterminants de la mobilité et de la reproduction sociale : l'évolution de la structure socioprofessionnelle, le rôle de l'école et de la famille.

Regards croisés 1. Justice sociale et inégalités

1.1 Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ?

On analysera les principaux moyens par lesquels les pouvoirs publics peuvent contribuer à la justice sociale : fiscalité, redistribution et protection sociale, services collectifs, mesures de lutte contre les discriminations. On montrera que l'action des pouvoirs publics s'exerce sous contrainte et qu'elle fait l'objet de débats quant à son efficacité : risques de désincitation et d'effets pervers.

Selon le FMI, l'augmentation des revenus des plus pauvres stimule la croissance, et celle des plus riches la pénalise. Les inégalités sont-elles nuisibles pour la croissance ?

C. Garcia Penalosa s'intéresse à la diversité des inégalités dans le monde.

On peut définir les sources des inégalités de différentes manières :

- distribution des revenus (mesure des inégalités avec le coefficient de Gini : pays scandinaves les moins inégalitaires / pays les plus inégalitaires : Brésil et Afrique du Sud),
- importance de la pauvreté relative (plus forte aux Etats-Unis qu'en Grande-Bretagne),
- distribution de la richesse (la Suède est très inégalitaire en termes de patrimoine : il faut donc différencier revenus et richesse),
- distribution de l'éducation.

Il faut s'intéresser aux inégalités parce que c'est moral et parce que les individus recherchent des situations plus égalitaires, mais aussi parce que c'est une question de santé (dans les sociétés inégalitaires, l'espérance de vie est moins forte) et il faut réfléchir à l'impact sur la croissance.

Les inégalités sont une source d'incitation (investissement en capital physique, innovation, éducation) mais elles sont souvent transmises de génération en génération (inégalités d'opportunités).

3 études sur la croissance :

- Corrélation positive entre inégalités de revenu et croissance, mais négative entre inégalités d'éducation et croissance ;
- A court terme, les effets des inégalités sur la croissance sont positifs mais pas à long terme ;
- En haut de la distribution des revenus : effet positif ; en bas : effet négatif.

La transmission du capital humain et du capital social reste très importante dans la reproduction des inégalités intergénérationnelles. La taxation de la transmission du capital économique ne suffit donc pas pour lutter contre la reproduction intergénérationnelle des inégalités.

Ph. Aghion s'intéresse plus particulièrement au cas américain.

Aux EU, il y a des inégalités en haut de la distribution des revenus : la part des revenus des 1% les plus riches augmente fortement depuis les années 1980, et, parallèlement, l'innovation s'accroît fortement sur la période : l'innovation génère de l'inégalité en haut de la distribution : c'est une source d'inégalité, mais temporaire (monopole temporaire). Mais l'innovation n'augmente pas l'inégalité au sens large (elle augmente les revenus des 1% les plus riches).

Plus il y a de l'innovation, plus il y a de la mobilité sociale : l'innovation détruit de l'ancien et crée du nouveau, donc des emplois qualifiés. Davantage de mobilité sur le marché du travail engendre davantage de mobilité sociale. Il faut sécuriser les parcours en rémunérant les gens quand ils suivent une formation pour pouvoir retrouver un emploi lors de l'introduction de l'innovation qui détruit certains emplois. Le progrès technique détruit de l'emploi et en crée d'autres, c'est pourquoi il faut favoriser la mobilité professionnelle par la sécurisation des parcours (formation continue rémunérée).

Il y a 3 leviers de croissance par l'innovation : éducation (formation initiale), marché des biens plus dynamique, marché du travail plus dynamique (formation et mobilité professionnelles).

A. Trannoy s'intéresse au lien entre inégalité des chances et croissance.

- Quelles sont les chances d'obtenir un certain niveau de revenus conditionnellement au statut social ou aux revenus des parents ?

Il compare le Danemark et la Hongrie : au Danemark, la probabilité d'obtenir un revenu élevé n'est pas forcément corrélée avec l'origine sociale. Il y a une forte fluidité sociale en termes de revenus. En Hongrie : il y a une forte corrélation entre le statut du père et les revenus du fils. 70% des gens provenant d'un milieu populaire auront un revenu inférieur au revenu moyen.

S'il y a plus d'égalité des chances, ce sont les plus méritants qui seront aux postes de décision : il y aura donc une meilleure allocation des talents qui permettra d'augmenter la croissance. Une étude a permis de mesurer cet impact aux EU : dans les années 1950, il y avait des écarts

importants en matière de revenus entre les sexes, l'origine ethnique, et 15 à 20% de la croissance sur les 30 dernières années serait due à la réduction des discriminations.

- Comment obtenir plus d'égalité des chances ?

Empiriquement, les pays qui ont obtenu une plus grande égalité des chances sont les pays nordiques et les Pays-Bas.

Quel lien entre l'inégalité des situations et l'inégalité des chances ?

On peut mesurer l'élasticité-revenu intergénérationnelle : aux EU, quand le revenu du père augmente de 10%, celui des enfants augmente de 3,4% (élasticité de 0,34).

En France, entre 1970 et 1990, les inégalités entre les pères ont diminué, ce qui a entraîné une baisse des inégalités entre les générations des descendants.

J. Pisani-Ferry montre que la relation entre inégalités et croissance est complexe.

Dans les années 1970, on pensait que réduire les inégalités passait par la fiscalité et que la hausse des taxes pénalisait la croissance : il fallait faire le choix entre le social et l'économique.

Paradoxalement, les années 1970 sont une période où la société était faiblement inégalitaire et la croissance était forte. Aujourd'hui, se développe un sentiment fort qu'il y a une contradiction entre croissance et inégalités : la croissance ne serait pas pour tout le monde (elle créerait des inégalités) et serait réservée à ceux qui ont du capital humain, à certains territoires. Ceci est vrai parce que l'innovation engendre des profits importants (ex Steve Jobs). On accepte ça si cet enrichissement bénéficie à l'ensemble de la société (ex : Blablacar.com) grâce aux emplois créés, à la qualité améliorée des services, etc. Dans ce cas, l'innovation est positive, contrairement à la rente de monopole captée par certains. Mais le progrès technique détruit des emplois moyennement qualifiés (polarisation du marché du travail) et ces effets sont donc discutés. La croissance se fait dans les métropoles (ex : Lyon, effets de clusters), mais il y a des perdants (ex : villes moyennes qui perdent leur industrie). Quand elle permet de créer de la prospérité collective, il faut l'accepter même si c'est un choix social difficile.

La croissance portée par l'innovation ne sera pas spontanément inclusive et verte. Elle posera des problèmes, et elle fait peur à juste titre dans les villes moyennes, et les travailleurs à qualifications intermédiaires. Il faudra traiter ces problèmes, notamment par la formation professionnelle.

J2.2.- Quel modèle français dans un monde globalisé ?

Vidéo et ressources : <http://www.touteconomie.org/index.php?arc=bv1&manif=406>

Philippe Aghion, Professeur de sciences économiques, Université de Harvard ;

Patrick Artus, Chef économiste de Natixis et membre du Comité Exécutif, Professeur-associé d'économie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Agnès Bénassy-Quéré, Professeur, Ecole d'économie de Paris, Université Paris 1, et Présidente-déléguée du Conseil d'analyse économique ;

James Galbraith, Lloyd M. Bentsen Jr. Chair of Government/Business Relations at the Lyndon B. Johnson School of Public Affairs, the University of Texas at Austin ;

Jean-Olivier Hairault, Professeur de sciences économiques à l'Université Paris 1 ;

Alexandra Roulet, PhD candidat d'économie à l'université de Harvard ;

Alexandre Saubot, PDG du groupe Haulotte, Président de l'UIMM (Union des Industries et Métiers de l'Industrie).

Terminale, Enseignement spécifique :

Science économique 1. Croissance, fluctuations et crises

1.1 Quelles sont les sources de la croissance économique ?

L'étude de séries longues permettra de procéder à des comparaisons internationales. On fera le lien entre la productivité globale des facteurs et le progrès technique et on introduira la notion de croissance endogène en montrant que l'accumulation du capital, sous ses différentes formes participe à l'entretien de la croissance. On mettra l'accent sur le rôle des institutions et des droits de propriété.

2. Mondialisation, finance internationale et intégration européenne

2.2 Quelle est la place de l'Union européenne dans l'économie globale ?

On montrera que l'union monétaire revêt une importance particulière dans le contexte monétaire et financier international, et qu'elle renforce les interdépendances entre les politiques macroéconomiques des États membres. On s'interrogera sur les difficultés de la coordination des politiques économiques dans l'Union européenne.

Sociologie 1. Classes, stratification et mobilité sociales

1.2 Comment rendre compte de la mobilité sociale ?

On étudiera différents déterminants de la mobilité et de la reproduction sociale : l'évolution de la structure socioprofessionnelle, le rôle de l'école et de la famille.

Regards croisés 1. Justice sociale et inégalités

1.1 Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ?

On analysera les principaux moyens par lesquels les pouvoirs publics peuvent contribuer à la justice sociale : fiscalité, redistribution et protection sociale, services collectifs, mesures de lutte contre les discriminations. On montrera que l'action des pouvoirs publics s'exerce sous contrainte et qu'elle fait l'objet de débats quant à son efficacité : risques de désincitation et d'effets pervers.

Ph. Aghion :

Notre économie connaît un déclin par rapport aux autres pays car cette économie n'arrive pas à dépasser le modèle de 30 Glorieuses. En France, le temps de travail et les salaires doivent être négociables au niveau de l'entreprise car les besoins varient selon les secteurs.

3 stratégies :

- Réformer à la marge : cela risque de conduire à un échec (risque que le modèle social soit insoutenable) ;
- Revenir au colbertisme : revenir en arrière et miser sur quelques champions industriels : cela risque aussi de conduire à un échec ;
- Il faut avoir une croissance inclusive : l'innovation est source de croissance et de réduction des inégalités à long terme puisqu'elle augmente la mobilité sociale : il faut donc privilégier l'économie de l'innovation en réduisant la fiscalité sur l'innovation.

P. Artus dresse un tableau de la situation économique française, en 5 points :

1/ Nous sortons d'une évolution qui date de 20 ans, qui segmentait la chaîne de valeur, ce qui a entraîné des délocalisations et l'apparition des pays émergents. Aujourd'hui, on "désegmente" (processus inverse) car on assiste à un accroissement des coûts du travail dans les pays

émergents, ainsi qu'à une hausse du coût du transport, ce qui fait que les pays émergents sont de moins en moins nos concurrents.

2/ La BCE a déprécié l'euro, la compétitivité de la zone euro est rétablie. Cette politique de change protège la zone euro de la concurrence.

3/ Nos concurrents essentiels sont donc les autres pays de la zone euro. A l'intérieur de cette zone, les économies sont extraordinairement divergentes (ex. : très grande flexibilité du marché du travail en Espagne et cotisations sociales des travailleurs 4 fois plus faibles qu'en France).

4/ Ceci va-t-il nous obliger à changer notre modèle social ?

5/ La zone euro ne sait pas coordonner les politiques économiques en fonction des externalités qu'elles génèrent sur les autres pays de la zone. Ex : le niveau de la protection sociale devrait être coordonné (on coordonne les niveaux des TVA alors que cela n'a aucun intérêt).

Si nous restons dans la situation présente, et si nous ne changeons pas la subsidiarité, nous serons obligés d'adapter notre système social sur celui des moins-disants sociaux.

La productivité du travail en France a été plus élevée que celle des EU dans les années 2000, non pas parce qu'on est plus productif, mais parce qu'on a exclu de l'emploi les salariés les moins qualifiés, qui sont massivement au chômage. De plus, aujourd'hui, notre productivité se dégrade par rapport aux EU, surtout parce que les entreprises françaises investissent peu dans les nouvelles technologies.

Il aurait fallu faire les réformes structurelles en haut de cycle, cela aurait été moins coûteux socialement.

Les pays qui ont fait ça ont joué sur leur taux de change et leur taux d'intérêt pour faire passer le coût de la réforme de l'Etat.

A. Bénassy-Quéré :

La balance commerciale n'est pas une bonne mesure de la compétitivité (cf l'excédent commercial espagnol, qui est dû à un effondrement de sa demande intérieure).

La compétitivité ne conduit pas au moins-disant salarial.

La compétitivité française, c'est-à-dire la capacité à s'enrichir, grâce à des clients à qui on arrive à vendre le plus cher possible, s'est dégradée.

En zone euro, une baisse généralisée des salaires a conduit à la déflation (la baisse des prix, affaiblit l'euro). Les salaires réels ont moins augmenté que la productivité.

La bonne stratégie, c'est la convergence des salaires, qui ne doivent pas augmenter plus vite que la productivité.

L'Allemagne a une compétitivité hors prix extraordinaire (n°1 dans de nombreux domaines) par rapport aux autres pays de l'OCDE.

Augmenter les flux entrants et sortants des diplômés favorise l'innovation.

J. Galbraith :

En théorie, il faut distinguer le niveau moyen des salaires réels (qui dépend de la productivité) et la distribution des revenus liée à cette productivité.

C'est une question de choix politique : par exemple le parti social-démocrate en Suède, dans les années 1980, a instauré une égalisation des salaires et le taux de syndicalisation est très élevé, donc la productivité a augmenté et le pays s'est enrichi en augmentant les investissements de haute qualité.

Aujourd'hui en Californie, les salaires sont les plus élevés et les réglementations les plus fortes notamment en matière d'environnement, ce qui montre la complémentarité entre la régulation et la compétitivité.

L'expérience montre que ce n'est pas dans les moments de prospérité, que l'on a construit des institutions solidaires, des Etats-providence, c'était plutôt dans les moments de crise, de dépression ! (1946 en France). Il faut des investissements de qualité, des innovations pour faire fonctionner la complémentarité entre la régulation et la compétitivité.

En Chine, il y a peu de protection sociale, donc l'épargne est trop forte (pour se prémunir contre des risques inévitables) : les agents économiques n'investissent pas dans les innovations qui suscitent du risque. Il faut stimuler la prise de risques des individus comme des entreprises. Mais il faut des ASSURANCES pour favoriser la prise de risques. Sinon, on constate une montée du taux d'épargne qui pénalise la croissance.

J.-O. Hairault : Le modèle social français peut-il être conservé ?

Les dépenses sociales publiques en France sont parmi les plus élevées par rapport au PIB (30% du PIB). C'est positif pour la population de financer de façon solidaire les risques mais ce système est aussi relativement inefficace (régime peu contributif, « ras-le-bol fiscal » et prélèvements qui pénalisent la création de richesse) : le PIB est relativement faible, ce qui fait que les dépenses sociales sont trop lourdes par rapport au niveau de la richesse (mais ce ne sont pas les dépenses sociales qui sont trop élevées). Nous n'avons pas les moyens de financer nos dépenses sociales.

Pourquoi n'y a-t-il pas de croissance ?

La France a une bonne productivité du travail, mais elle a décroché en heures travaillées (nombre d'emplois x temps de travail annuel) à la différence des autres pays. Si les heures travaillées par rapport au nombre d'habitants ont diminué, c'est que le taux d'activité a baissé (chômage, âge de la retraite) ainsi que le temps de travail : c'est une stratégie de réduction des heures travaillées par personne, avec le mythe du partage du temps de travail. Maintenant, il y a une stratégie de l'inactivité universelle ; ce n'est pas la faute à l'Europe mais il faut faire une politique de l'offre (augmenter l'âge de la retraite et le temps de travail).

Le modèle social est financé par le travail et les heures travaillées et si ces heures diminuent, le taux de prélèvement augmentera, cela pèsera *in fine* sur la création de richesse et l'innovation. Il aurait fallu augmenter le temps de travail lorsque l'activité était en haut du cycle (2007 : on était proche du plein emploi) c'est ce qu'a fait l'Allemagne. Ce n'est plus à faire aujourd'hui avec un taux de chômage très élevé.

A. Roulet :

Une assurance chômage de la zone euro serait un bon outil de stabilisation macroéconomique, pour faire face aux chocs asymétriques, en l'absence d'autres outils de politique conjoncturelle (tels que la dévaluation). De plus, cela engendrerait plus de cohésion sociale, de solidarité au niveau européen. Mais cette idée se heurte à une opposition politique car l'Allemagne la refuse, qui craint de payer pour les "mauvais élèves" de l'Europe en matière de chômage et de discipline budgétaire.

Mais, tout d'abord, les "mauvais élèves" ne sont pas toujours les mêmes (c'est sur la période récente que les taux de chômage ont divergé dans la zone), et, en outre, les systèmes d'assurance chômage de la zone euro qui sont proposés (notamment par le Conseil d'analyse

économique), sont conçus de façon intelligente, pour que ce ne soit pas des transferts permanents de certains pays vers d'autres (en modulant, par exemple, les taux de cotisation et les seuils à partir desquels se déclencherait cette assurance, en fonction des histoires et des taux de chômage de chaque pays par exemple).

Cela fait l'objet d'un certain consensus chez les économistes, mais les institutionnels, eux, sont loin d'être convaincus.

Pour construire l'Europe sociale, il faut considérer le risque social de façon large (au-delà de la seule question du chômage), et faire passer le social devant l'économique, afin de la légitimer politiquement. Le chômage n'est pas le seul problème social ; il y a le problème des heures travaillées, et l'Allemagne, notamment, a le problème du travail précaire (cf aussi les réformes en cours en Espagne sur ce plan). Les pays européens rencontrent ainsi une difficulté : pour diminuer le chômage, il faut flexibiliser le marché du travail et donc développer la précarité, ce que beaucoup ont tendance à faire (et qui s'est traduit par la multiplication des travailleurs pauvres, ce qui a incité l'Allemagne à mettre en place un SMIC).

Pourtant, le RSA-activité et la prime d'activité, par exemple, sont des mécanismes visant à pallier les revenus faibles du marché du travail (sous la forme de compléments de revenus). La mise en place d'une prime d'activité européenne serait alors peut-être une solution, en pensant l'assurance chômage européenne en prenant en compte le problème du travail précaire.

Il faut gérer les risques en commun, et voir le risque social de façon plus large (ex : le risque de dépendance) pour construire une Europe sociale.

A. Saubot :

En France, on ne mesure pas l'impact des mesures sur la micro-économie. Notre système décourage la prise de risque : il faut financer la prise de risque. De plus, le modèle social n'est plus adapté au monde nouveau, donc le coût de l'échec en France est plus élevé qu'ailleurs. Pourtant les risques sont au cœur de la croissance.

Il faut faire attention au niveau de gamme de la production et comparer les coûts du travail. La France a perdu là-dessus et elle est plus proche de l'Espagne que de l'Allemagne. Mais il faut aussi distribuer les richesses car la croissance est tirée par demande intérieure quand la demande extérieure des émergents ralentit.

J2.3.- Qui dirige l'économie mondiale ?

Vidéo et ressources : <http://www.touteconomie.org/index.php?arc=bv1&manif=409>

Jézabel Couppey-Soubeyran, Maître de conférences en économie (Université Paris 1) ;

Pierre Duquesne, Ambassadeur représentant permanent de la France auprès de l'OCDE ;

Yannick Jadot, Député européen Europe Écologie-Les Verts ;

Jean-Philippe Robé, Avocat aux Barreaux de Paris et de New York, enseignant à l'école de droit de Sciences Po.

Terminale, Enseignement spécifique :

L'évolution du commerce international (institutions et groupes) et l'essor des FMN.

Science économique 2. Mondialisation, finance internationale et intégration européenne

2.1 Quels sont les fondements du commerce international et de l'internationalisation de la production ?

En s'appuyant sur des données concernant le commerce intra-firme et sur des exemples d'entreprises multinationales, on abordera la mondialisation de la production. On analysera les choix de localisation des entreprises et leurs stratégies d'internationalisation.

Spé EA : exemples concrets d'acteurs qui ont contribué à la globalisation financière et à la régulation du système financier avec les limites de leurs actions

3. Instabilité financière et régulation

3.1 : Qu'est-ce que la globalisation financière ?

*On présentera les principaux marchés financiers (marchés des changes et marchés des capitaux) et le rôle économique de chacun d'entre eux. **On identifiera les différents acteurs y réalisant des transactions (entreprises, investisseurs institutionnels, etc.).***

3.2 : Comment expliquer les crises financières et réguler le système financier ?

***On présentera quelques instruments de régulation des marchés financiers :** réglementation prudentielle, contrôle des agents et activités soumis au risque de conflits d'intérêt (agence de notation, titrisation, etc.), mesures visant une plus grande transparence des marchés.*

Spé SSP :

Rôle des lobbies au niveau mondial : leur influence sur les décisions des Etats et des organisations internationales dans différents domaines (banques, industrie).

1. Le système politique démocratique

1.3 : Quelle est la contribution des organisations politiques au fonctionnement de la démocratie ?

On évoquera, à partir d'exemples historiques ou comparés, la contribution d'autres organisations (syndicats, associations, groupes d'intérêt, etc.) au fonctionnement des démocraties actuelles (coopération, contestation et influence).

J. Couppey-Soubeyran : Qui écrit les règles de la mondialisation financière ?

Il a fallu la crise pour que la régulation financière rattrape un peu son retard. Des réformes (Bâle 3, Dodd-Frank, Union bancaire, taxation des transactions financières...) ont permis de définir de nouvelles règles, mais on se pose la **question de qui définit les règles : les arbitres** (BRI, FSB : Financial Stability Board...) **ou les joueurs** (grandes banques : 29 banques systémiques dans le monde, lobbies bancaires...) ?

Le comité de Bâle à la BRI a un pouvoir de recommandation. Il existe depuis le début des années 1970. Depuis, il y a eu plusieurs accords, de Bâle I en 1988 à Bâle III en 2010, qui ont émis des recommandations (consensus entre les membres), mais le temps de consultation de 90 jours est bien utilisé par les lobbies. Il n'a pas de pouvoir de réglementation.

Le Conseil de Stabilité Financière (FSB) réunit tous les régulateurs bancaires et financiers de la planète, il a remplacé le Forum de Stabilité Financière en 2009.

Les régulateurs dotés du pouvoir de réglementation sont l'UE (triangle institutionnel), les législateurs nationaux, le législateur américain (Dodd Franck Act, 2010). Sont-ils indépendants, à l'abri de l'influence des lobbies ? On peut en douter car **l'influence des lobbies est grandissante pour plusieurs raisons :**

- manne financière : l'industrie bancaire engage 120 millions d'euros par an auprès de la Commission européenne (1700 lobbyistes),
- « revolving doors » : les régulateurs recrutent dans le secteur bancaire,
- connexion politique : d'après une enquête OCDE de 2009 sur 116 banques hors France, 70% des banques avaient au moins une connexion forte avec des régulateurs,
- rhétorique qui capture les esprits des gouvernants sur l'effet pervers de la réglementation.

Il n'y a pas de régulateurs internationaux dotés d'un pouvoir de réglementation, la porosité est de plus en plus grande entre régulateurs et régulés, les lobbies sont au service de mastodontes bancaires.

P. Duquesne :

- Les USA sont les premiers contributeurs des organisations internationales, ils menacent d'unilatéralisme, recherchent des alliances, bloquent la réforme du FMI depuis 5 ans.
- La Chine joue de l'ambiguïté PED/pays développés, elle se rapproche de l'OCDE, elle prend des initiatives de pays voulant diriger au niveau mondial, elle présidera le G20 en 2016.
- La France exerce un poids supérieur à son poids économique et financier, elle croit dans les institutions.
- Les pays émergents (groupe hétérogène) veulent rentrer dans les institutions où ils ne sont pas et avoir plus de pouvoir dans les institutions où ils sont (mais ils ne veulent pas toujours les devoirs qui vont avec), ils contestent plus l'UE que les USA.
- L'UE n'est pas présente en tant que telle à l'OCDE (qui pour représenter ? Les pays n'ont pas tous la même vision...), c'est le plus fort donateur pour le développement.
- Les groupes (G) sont toujours créés en situation de crise (exemples : G7 à l'initiative de la France en 1974, G20 lancé après la crise asiatique de 1997). La réunion du G20 à Londres en 2009 a permis de bien gérer la crise (régulation financière et fiscalité des FMN). Le G20 n'a pas cherché à diriger le monde, mais s'est vite bureaucratisé, et crée des frustrations pour les pays européens non membres.
- Les organisations (institutions de Bretton Woods : FMI, Banque mondiale) ont plus d'activités en période de crise, elles sont universelles et transparentes mais le vote est censitaire. L'OCDE collecte des statistiques et fait des rapports (droit souple), c'est la pièce maîtresse du système de gouvernance mondiale, elle n'agit pas dans le court terme.
- Les BC jouent de leur discrétion mais elles ont beaucoup de pouvoir (les gouverneurs restent plus longtemps que les ministres).
- Les régulateurs privés jouent de leur opacité.
- Les marchés exigent de la rentabilité.

La gouvernance économique mondiale est un marché : il y a une compétition (marché contestable), le G20 a vocation à devenir le régulateur des régulateurs.

Y. Jadot :

Il constate un désinvestissement de la France dans les institutions européennes et le **transfert d'un pouvoir de régulation des Etats vers les acteurs privés** qu'il expose à travers 3 exemples :

- Volkswagen : l'affaire montre la faillite des autorités de contrôle et du système européen à cause des lobbies des industries automobiles : crise sanitaire environnementale, pollution aux particules fines et fraude fiscale.
- Traités avec le Canada et avec les USA : les enjeux sociaux et environnementaux passent derrière les enjeux commerciaux. Les informations sont données par les communiqués de la Commission européenne et l'ambassade des USA (opacité). Exemple du scandale sur les perturbateurs endocriniens à cause des lobbies de l'industrie chimique : l'intérêt des firmes est placé au-dessus de l'intérêt général (tribunaux arbitraux).
- COP21 : rien ne doit être contraignant pour obtenir un accord. Les accords sur l'environnement doivent devenir plus contraignants. Exemple du système énergétique : collusion entre les Etats et les grands groupes énergétiques (corps des Mines : endogamie de l'immobilisme et du renoncement).

Le problème qui se pose est celui de la légitimité démocratique des gouvernants (exemple : E. Macron) face à des groupes économiques de plus en plus puissants.

J-Ph. Robé : comment l'économie mondiale fonctionne-t-elle ?

On pourrait penser à l'autorégulation par les marchés, mais en réalité elle est régulée par un système-monde de pouvoirs complexe (Etats, organisations internationales, institutions privées non territoriales : FMN).

Le pouvoir n'est plus structuré autour d'institutions étatiques (nationalisme méthodologique) car la globalisation a conduit à une mutation du système de pouvoir :

- le territoire et la population ne sont plus seulement une source de puissance, ce sont aussi des faiblesses,
- les entreprises se déterritorialisent de plus en plus et deviennent plus autonomes car elles choisissent les territoires, elles sont difficiles à saisir car elles n'existent pas en droit et ne sont saisissables que par leurs composantes,
- les Etats se font concurrence car ils sont eux-mêmes acteurs et leur rôle n'est plus seulement de fixer les règles.

On peut envisager de « reprendre le pouvoir » par la « constitutionnalisation » du pouvoir des entreprises :

- les « micro-dispositifs » sont des procéduralisation des prises de décision,
- le développement de normes mondiales qui sont des pressions pour qu'on ne s'en tienne pas qu'à la loi, qui doivent venir des entreprises ou de leur environnement. Exemples : loi anglaise sur la corruption (il suffit d'avoir une filiale en GB : on ne pardonnera que si l'entreprise a mis en place des règles pour lutter contre la corruption), devoir de vigilance imposé aux entreprises vis-à-vis de leurs sous-traitants, pressions des consommateurs et des ONG, comptabilité triple bottom line (finance-environnement-travail).

Ce sont les acteurs publics et privés, qui cherchent à mettre en avant leurs avantages, qui influencent la production des règles du droit international.

J2.4.- Réformes structurelles : le débat.

Vidéo et ressources : <http://www.touteconomie.org/index.php?arc=bv1&manif=399>

Alexandre Saubot, PDG du groupe Haulotte ;

Michel Weill, représentant de la CFDT, membre du Conseil économique, social et environnemental régional Rhône-Alpes, et économiste du travail ;

Eric Heyer, Directeur du Département d'Analyse et Prévision de l'OFCE ;

Francis Kramarz, Directeur du Centre de Recherche en Economie et statistique (CREST) ;

Gilbert Cette, Professeur d'économie associé à la faculté de Sciences Economiques de l'Université d'Aix-Marseille,

Frédéric Maurel, expert-comptable et commissaire aux comptes, directeur général de Mazars en Rhône-Alpes.

Terminale, Enseignement spécifique :

Science économique 1. Croissance, fluctuations et crises

1.1 Quelles sont les sources de la croissance économique ?

On fera le lien entre la productivité globale des facteurs et le progrès technique et on introduira la notion de croissance endogène en montrant que l'accumulation du capital, sous ses différentes formes participe à l'entretien de la croissance. On mettra l'accent sur le rôle des institutions et des droits de propriété.

1.2 Comment expliquer l'instabilité de la croissance ?

On présentera les idées directrices des principaux schémas explicatifs des fluctuations (chocs d'offre et de demande, cycle du crédit), en insistant notamment sur les liens avec la demande globale. On analysera les mécanismes cumulatifs susceptibles d'engendrer déflation et dépression économique et leurs conséquences sur le chômage de masse.

Regards croisés : 2. Travail, emploi, chômage

2.2 Quelles politiques pour l'emploi ?

On analysera les politiques macroéconomiques de soutien de la demande globale pour lutter contre le chômage keynésien, les politiques d'allégement du coût du travail pour lutter contre le chômage classique, les politiques de formation et de flexibilisation pour réduire la composante structurelle du chômage.

En France depuis 25 ans, la croissance du revenu par tête est une des trois plus faibles des pays développés, avec la Suisse et l'Italie. C'est une tendance de long terme, structurelle. Il faut donc des réformes structurelles.

G. Cette :

Beaucoup d'économistes préconisent des réformes structurelles car les gains sur la croissance peuvent être importants.

Le rapport Armand-Rueff, publié il y a 55 ans, préconise des réformes du côté des professions protégées qui semblent encore pertinentes aujourd'hui. Et il y a eu d'autres rapports convergents, par la suite.

Pourquoi ne le fait-on pas ? Quelles sont les difficultés pour engager de telles réformes structurelles ?

- Ces professions protégées engagent des lobbyings incroyables pour s'opposer à toute volonté de réforme ;
- Il y a beaucoup d'erreurs de représentations au sujet de ces réformes : par exemple, quand le taux de chômage augmente, c'est parce que la demande est faible (alors que ce phénomène peut venir aussi et surtout d'une insuffisance de l'offre compétitive), de même, il y a l'idée que les inégalités doivent être corrigées par une fiscalité lourde et progressive (avant la redistribution, les inégalités sont plus fortes en France, en termes de distribution primaire des revenus, que dans les pays scandinaves, rhénans et même anglo-saxons, or l'intervention fiscale massive qui les corrige peut être pénalisante pour la croissance ; il vaut donc mieux lutter prioritairement contre les inégalités *avant* redistribution, et s'attaquer aux inégalités en termes *dynamiques*, c'est-à-dire en termes de mobilité sociale, en développant la formation professionnelle, très inefficace, à l'heure actuelle), ensuite, sur le marché du travail, on considère souvent que le plus protecteur pour les salariés serait que tous aient le même droit du travail, homogène et épais (alors qu'il faudrait des négociations de branches pour élaborer des compromis « gagnant-gagnant » qui se substitueraient aux réglementations étatiques), enfin, on totémise certains thèmes comme le Smic (alors que le Smic n'est pas protecteur, et il est inefficace pour lutter contre la pauvreté et les inégalités ; de plus, son niveau élevé oblige, pour en corriger les effets, des allègements de charges ciblés, notamment sur les moins qualifiés, extrêmement onéreux – plus de deux fois le budget du RSA – , ce qui nécessiterait donc une réforme du Smic, qui permettrait de redéployer des ressources vers les populations qui en ont le plus besoin).

A-t-on un avantage collectif à ne pas réformer ? La méthode du gouvernement, de réformer avec le consentement, la négociation, des partenaires sociaux a échoué.

« Quand ça va mal, il ne faut pas réformer » ? Au contraire, il faut réformer dans la crise, avec éventuellement des effets à court terme négatifs, mais positifs à moyen et long termes.

E. Heyer :

Les effets des réformes structurelles ne sont pas clairement déterminés, et il n'est pas certain que l'on puisse les appliquer efficacement quels que soient le pays et la conjoncture.

Il faut donc se poser des questions au sujet des conditions à réunir pour être sûr de l'efficacité de ces réformes :

- 1/ A court terme, quelle est notre position dans le cycle conjoncturel de l'économie nationale et de l'économie mondiale ?
- 2/ Est-ce que l'orientation du *policy-mix* est neutre du point de vue de l'efficacité de ces réformes ?
- 3/ Que font nos partenaires-concurrents ?

1/ Au niveau conjoncturel, on est dans un ralentissement marqué de l'économie mondiale, et dans une insuffisance globale de la demande. Donc, si on réforme structurellement, il n'est pas sûr, à court terme, qu'il y ait une demande pour répondre à la hausse éventuelle de l'offre. Donc il vaut mieux faire des réformes quand la croissance mondiale est très élevée, plutôt que quand elle ralentit.

En France, on s'interroge sur la position dans le cycle, ainsi que sur le niveau de chômage structurel, mais les entreprises déclarent être globalement en sureffectifs ; elles ne sont pas en pleine utilisation de leurs capacités de production, donc augmenter le temps de travail et flexibiliser

le marché du travail risquerait d'avoir des conséquences négatives sur l'emploi. Il vaut mieux faire ces réformes-là lorsque l'on bute sur les capacités de production, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. La durée du travail ne semble pas être l'élément central pour relancer l'activité en France.

2/ Les politiques structurelles ont un coût : lorsque des pays se sont lancés dans des réformes structurelles, cela s'est accompagné de politiques conjoncturelles accommodantes (taux d'intérêt faibles, dévaluations de la monnaie, déficit budgétaire plus important) : l'effet récessif à court terme des réformes doit être contrebalancé à court terme, pour permettre la transition rapide de l'économie vers les bénéfices attendus de ces mesures. On peut penser que cumuler des réformes structurelles avec des réductions simultanées des déficits est trop contraignant.

3/ Les réformes sont efficaces dans un pays lorsqu'elles surviennent en contre-cycle des autres pays : si tout le monde cherche à accroître sa compétitivité *en même temps*, ça fonctionnera moins bien. Or, aujourd'hui, le grand risque, c'est de tomber en déflation, alors que tout le monde cherche à baisser les prix et les salaires pour gagner en compétitivité. Chercher à gagner en compétitivité-prix sur l'Allemagne, qui a une inflation inférieure à 1%, n'est possible que par la déflation.

Aujourd'hui, si on ne coordonne pas les politiques économiques au sein de la zone euro, et si on n'adopte pas des politiques macro-économiques qui accompagnent ces réformes structurelles, dans un contexte de faible demande et de sous-utilisation des capacités productives en France, rien n'indique que les réformes mèneront à la croissance attendue. Dans la conjoncture actuelle, il est plus probable que l'on aboutisse plutôt à une déflation.

Il faut par ailleurs s'interroger sur la soutenabilité de la croissance recherchée. Les réformes structurelles doivent tenir compte de la contrainte environnementale.

On doit aussi se positionner à long terme et se demander si la thèse de la "stagnation séculaire" est juste – même si le problème se pose plutôt sur un horizon de 20 ans qu'à l'échelle du siècle. Dans ce cas, il faut s'attaquer aux facteurs de cette stagnation, tels qu'ils sont mentionnés par les tenants de cette thèse (les inégalités, l'endettement privé, les vagues d'innovation qui ne produisent pas suffisamment de gains de productivité), plutôt que de s'attaquer au marché du travail et aux compagnies d'autocars.

Pour réussir les réformes structurelles, il ne faut pas réfléchir au niveau national. Il ne faut pas raisonner "toutes choses égales par ailleurs", mais les réformes doivent être réfléchies par rapport à la conjoncture nationale mais aussi par rapport aux conjonctures des autres pays (ex. : baisser le Smic pour être plus compétitif doit s'accompagner d'une baisse des loyers, d'un soutien à l'accès au crédit pour les personnes au Smic...).

F. Kramarz :

Il faut réformer parce que ça va mal ! Depuis 40 ans, le taux de chômage est élevé : il faut donc prendre des risques et réformer.

La définition des réformes structurelles, c'est des politiques qui produisent des *chocs d'offre*, c'est-à-dire des choses qui changent les mécanismes d'*entrée* sur les marchés (des biens et services, ou sur le marché du travail). Donc, cela revient à mettre en place plus de concurrence.

Tous les travaux récents montrent que la croissance et la concurrence sont positivement corrélées, et même causalement liées : la concurrence cause la croissance.

La concurrence n'est pas l'ennemie de l'emploi car la destruction créatrice fait disparaître des entreprises peu efficaces et les remplace par des entreprises plus efficaces. L'essentiel des emplois ne vient pas des PME, mais des entreprises jeunes, qui n'ont pas vocation à rester petites – dans les pays où le système de financement du type "venture capitalism" fonctionne.

Exemples de chocs d'offre qui ont été évalués économétriquement :

- Suppression des licences préfectorales obligatoires pour transporter des marchandises à plus de 150 km par la route, par Edouard Balladur en 1986, qui provoque une ouverture du marché du transport routier, une baisse des prix et une croissance de l'activité qui a créé des emplois de chauffeurs routiers et une révolution de la logistique ;
- Effets de la loi Royer de 1973 sur les autorisations d'ouverture de supermarchés : plus on ouvre de supermarchés, plus on crée d'emplois (qui compensent les pertes d'emplois dans le petit commerce) ;
- Fin du *Glass-Steagall act* aux Etats-Unis : la restructuration et l'augmentation de la concurrence dans le secteur bancaire aux Etats-Unis a eu des effets positifs sur les salariés (augmentation des salaires, diminution des discriminations à l'embauche pour les Noirs et pour les femmes), mais des effets négatifs sur le financement des petites entreprises locales innovantes ;
- Suppression du service militaire, qui permettait pour les hommes d'avoir le permis de conduire gratuitement (70% d'une classe d'âge) : cela a provoqué un choc de demande positif pour les auto-écoles. Mais l'élasticité de l'offre était nulle car, pour pouvoir ouvrir une auto-école, il faut avoir un brevet de maîtrise, donc l'offre n'a pas augmenté suffisamment, et l'augmentation de la demande s'est traduite par une hausse du prix du permis (alors que la diffusion du permis de conduire est un facteur d'emploi) ;
- Les 35 heures ont tué les entreprises peu productives et la demande s'est répartie dans des entreprises plus productives (épisode radicalement schumpétérien).

Bien souvent, dans de tels cas, les "perdants" s'identifient très vite, mais les "gagnants" sont beaucoup moins apparents. Il faut donc envisager des mécanismes de compensation (type sécurisation des parcours professionnels) pour pouvoir faire face au coût social de telles réformes. Aujourd'hui, avec la loi Macron, on se préoccupe un peu plus des mécanismes d'entrée, même si le focus sur les professions réglementées est trop étroit : il faut penser aux questions de logement, de transport et d'assurances pour favoriser la mobilité des individus.

F. Maurel :

Il faut faire des réformes structurelles : baisser les charges sociales, la fiscalité, pour augmenter les taux de marge des entreprises et diminuer le chômage.

Qu'attendons-nous pour agir ?

Les perspectives des entreprises reposent sur deux leviers de croissance : l'internationalisation très forte et l'innovation.

On connaît les réformes structurelles :

- La fiscalité doit être stable et comporter les mêmes règles du jeu que les concurrents ;
- La flexibilité du travail en France est forte. Le taux horaire du coût du travail est très supérieur à celui de la zone euro. Les entreprises s'internationalisent et se digitalisent (ex : introduction de

l'intelligence artificielle) ; de même, il faut noter une "ubérisation" de certaines activités puisqu'il existe des plateformes qui mettent en lien des personnes et des entreprises avec un tampon « expert comptable ».

Pour sortir du déficit, il faut impérativement diminuer le taux de chômage qui alourdit les prestations sociales et diminue les recettes fiscales.

M. Weill :

La CFDT ne s'oppose pas aux réformes structurelles (exemple : proposition de la retraite par points).

Quelles réformes structurelles ?

Etats-Unis : malgré un taux de croissance assez honorable, on assiste à une insatisfaction de la majorité des Américains qui ne reçoivent pas les fruits de la croissance. Le taux de croissance n'est donc pas un bon indicateur du bien-être social : il faut donc s'interroger sur les inégalités.

Deux réformes structurelles peuvent être envisagées :

1/ Le logement : là où le logement occupe en France en moyenne 25 à 27% du budget des ménages, il occupe 13% de ce budget en Allemagne. Cette différence s'explique par le fait que le nombre de propriétaires en France est plus élevé (environ 70% contre 13%) : le poids de la rente foncière dans l'économie est donc important.

2/ L'innovation : elle est considérée comme un des moteurs de la compétitivité.

Les start-ups de dimensions mondiales, on en compte 120 en Californie, 90 en France, 60 en Allemagne et 45 en Grande-Bretagne. Sur le passage de la *R&D* à l'innovation, la France est bien placée. Mais on ne sait pas faire grandir ces start-ups : les investisseurs ne veulent pas prendre de risques.

A. Saubot :

Pourquoi, malgré la montée du chômage et de la pauvreté, les réformes ne s'accélèrent-elles pas ?

Parce qu'individuellement, chacun voit ce qu'il a à perdre et/ou à gagner : il faut donc expliquer les réformes. Les individus n'ont pas les mêmes intérêts ; en témoigne la dualisation du marché du travail. La priorité collective devrait donc être d'aider les individus les plus précaires, et de faire prendre conscience aux individus que leur employabilité diminue avec le temps passé au chômage.

Il faut mettre un cadre plus flexible aux entreprises, puisque c'est ce qui va permettre la création de richesse.

Les entreprises en France sont en moyenne moins rentables que les entreprises allemandes, ce qui explique que les banques leur prêtent moins facilement.

Journée 3

J3.1.- Le capital humain : une source de compétitivité délaissée ?

Vidéo et ressources : <http://www.touteconomie.org/index.php?arc=bv1&manif=429>

Bernard Gazier, Professeur à l'université Paris 1,

Mathilde Lemoine, Directeur des études économiques et de la Stratégie marchés (HSBC France),

Stéphanie Paix, Président du directoire de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes,

Nicolas Jonas, Analyste politique à la direction de l'éducation de l'OCDE.

Problématique : investit-on assez dans le capital humain ?

Dans l'ensemble, en France, les dépenses de formation sont élevées mais leurs résultats sont assez médiocres. En effet, la formation professionnelle est coûteuse et ne fonctionne pas bien puisque ce sont ceux qui en ont le plus besoin qui en bénéficient le moins.

Terminale Enseignement spécifique.

RC2. Travail, emploi, chômage

2.2 Quelles politiques pour l'emploi ?

*Afin de montrer que la diversité des formes et des analyses du chômage explique la pluralité des politiques, on analysera les politiques macroéconomiques de soutien de la demande globale pour lutter contre le chômage keynésien, les politiques d'allègement du coût du travail pour lutter contre le chômage classique, **les politiques de formation** et de flexibilisation **pour réduire la composante structurelle du chômage.***

On soulignera que les politiques de l'emploi sont aussi fondées sur la prise en compte du rôle du travail et de l'emploi dans l'intégration sociale. On se demandera en quoi ce lien entre travail et intégration sociale est fragilisé par certaines évolutions de l'emploi.

M. Lemoine fait plusieurs remarques introductives.

- Le capital humain est un réservoir de croissance qui semble oublié ;
- On parle trop de coût du travail pour s'ajuster à une forme de compétitivité économique vers le bas ;
- En économie, en théorie, la croissance dépend des facteurs de production mais surtout de leur efficacité. A aucun moment, on ne dit que le coût de ce travail doit être le plus faible possible.
- L'efficacité du travail dépend du niveau moyen des compétences des salariés, il faut donc améliorer la formation.
- Constat : le potentiel de croissance en France est inférieur à celui des Etats-Unis : cela s'explique en grande partie par les différences de capital humain entre ces deux pays.
- Si la compétence ne se déprécie pas dans le temps, cela donne la possibilité de différer les innovations.
- Ricardo : l'ouverture internationale crée d'autant plus de richesses que les facteurs de production ne sont pas spécifiques (les compétences peuvent être transférables dans une autre activité, sinon l'innovation exclut les compétences spécifiques du marché du travail).
- Les entreprises qui font faillite sont davantage celles qui font peu ou pas d'investissements en capital humain.

Quelles solutions peut-on envisager ?

1/ Plutôt que d'aider les gens en aval quand ils sont au chômage, il faut les aider en amont.

2/ Il faut participer activement à la formation des salariés. En effet, les récentes enquêtes de l'OCDE montrent le retard de la France en matière de formation professionnelle. La France ne

forme pas ses salariés peu qualifiés, elle laisse leurs compétences se déprécier. De plus, elle ne forme pas ou peu les salariés après 40 ans, elle est donc en retard en termes de formation en compétences transversales.

3/ Faire croire que la compétitivité macroéconomique d'un pays peut être atteinte avec une baisse du coût du travail est erroné ; au contraire, il faut faire augmenter le prix des exportations, notamment grâce à une montée en gamme, qui doit augmenter plus vite que le prix des importations (Cf. Krugman : « la compétitivité est une dangereuse obsession »).

4/ Il faut arrêter de parler de grandes catégories et identifier les populations à risques : les jeunes qui sortent du système scolaire sans qualification (taux de chômage de 50% environ), les peu qualifiés qui doivent bénéficier d'un accompagnement en amont pour faciliter leur insertion, et les seniors (+ 45 ans).

Conclusion : La dépréciation des compétences n'est pas une fatalité (cf. Les pays nordiques). Il est urgent de sortir de la compétitivité par le bas.

B. Gazier dresse le bilan de la situation en France.

2 poncifs contradictoires et contredits :

1/ Il est toujours bon de former les travailleurs, c'est une des clefs de la sortie de crise face aux pressions de la mondialisation. **Mais** quelle est « l'appétence » pour la formation ? Certaines personnes n'ont pas envie d'être formées. De plus, force est de constater un plafonnement des dépenses d'investissement-formation chez les firmes.

2/ Former les moins qualifiés n'est pas rentable, à part des formations étroitement professionnalisées. **Mais**, en France il y a un déficit de compétences, notamment pour les moins qualifiés, victimes des restructurations.

Des entreprises pensent que, comme il y a du chômage, il n'est pas besoin de former, il suffit d'aller chercher la compétence sur le marché du travail. Tout cela renvoie à une pensée négative

Une opportunité non saisie :

- Il y a trop de gens peu qualifiés en France, il faut monter en gamme.

- Les baby-boomers sont une génération qui part petit à petit à la retraite (réformes qui ont retardé les départs à la retraite). Mais dans deux ou trois ans, les départs à la retraite vont augmenter, y aura-t-il alors assez d'individus qualifiés pour les remplacer ? C'est une occasion à saisir pour « monter » en compétence en faisant évoluer une partie des travailleurs plus jeunes et faiblement qualifiés, vers des postes qualifiés.

Une démarche européenne de « big push » serait souhaitable en faveur des moins qualifiés : il s'agit de profiter du temps libre des agents qui travaillent à temps partiel pour la formation.

- Rien de cela ne se fait. Aucun effort collectif pour la formation.

Pourquoi ?

1/ Un problème d'organisation :

- Démotivation des gens auxquels on annonce qu'ils vont être formés donc ils arrêtent de chercher un emploi et attendent la formation (« Ashenfelter's dip ») ;

- Réticence des PME qui ne veulent/peuvent pas se séparer de leurs salariés et crainte de perte de réactivité si les débouchés s'améliorent.

2/ Un problème de perception :

- L'externalité positive d'une main-d'œuvre bien formée, homogène et adaptable (si les actifs sont compétents, il est plus facile de réallouer la main-d'œuvre) n'est pas perçue, et on assiste au braconnage des grandes firmes (débauchent des salariés des petites entreprises et leur proposent un meilleur salaire) qui entraîne l'illusion d'être dans une économie de cueillette.

- Exploitation des écarts de formation dans le contexte du chômage de masse : déclassement à l'entrée, stages peu ou pas rémunérés.

Les actifs peu qualifiés sont moins payés : avantage pour certaines entreprises.

3/ Un problème de politique économique :

- depuis les années 1990, se dégage un consensus droite/gauche sur la nécessité de subventionner le maintien dans l'emploi des moins qualifiés notamment par des allègements de charges sociales patronales. Apparemment, cela protégerait 800 000 emplois, mais cette politique « verrouille » les actifs dans cette position, et il s'agit d'une prime qui compense les salaires faibles et qui ne permet pas de changer la situation : 20 milliards d'€, soit deux fois le budget du RSA, qui « bénéficient » à dix millions de salariés payés autour du SMIC.

Qu'est-ce qui dissuade les entreprises de les former ?

Un contexte déprimé et déprimant : le chômage de masse depuis 40 ans, un « cancer français » par rapport aux autres pays, la professionnalisation à marche forcée de l'enseignement supérieur et la « stagification » (les stagiaires ne sont pas gardés : main-d'œuvre gratuite !), le dérapage des contrats ultra-courts, l'horizon d'une croissance ralentie

Une idée à saisir :

1/ Le compte personnel d'activité (CPA) : mettre ensemble le compte personnel de formation, le compte pénibilité, les droits rechargeables de l'assurance-chômage, le compte épargne-temps... Cela permet d'avoir une vision d'ensemble, de concentrer les ressources, de bénéficier d'aides complémentaires.

Les gens peuvent agréger leurs droits dans différents comptes (compte pénibilité...) pour se former, mais cela suppose un réseau puissant de formation, certification, placement.

Le danger, c'est que si on met ensemble tous ces comptes, on peut demander la conversion de tous ces droits en argent : plutôt que de demander de la formation, les actifs demandent à se faire rémunérer pour consommer davantage : liquidité/liquidation. Il faut un réseau puissant de formation à l'échelle régionale.

2/ Il faut « équiper » les gens pour le marché en les formant. Il est nécessaire de mettre les gens qui ont besoin de formation ensemble pour sociabiliser la formation. Il semble indispensable d'impliquer les syndicats dans la formation (« learning representatives »), ce sont les délégués syndicaux qui proposent à leurs camarades des formations. Si les gens sont mieux formés, les mécanismes doivent leur permettre ensuite d'être employés et d'être bien rémunérés. *Les syndicats prennent 80 millions sur 32 milliards affectés à la formation. Ces 32 milliards ne comptent pas toutes les dépenses des entreprises et ce montant plafonne depuis un certain temps.*

3/ Il faut équiper le marché pour les gens. En croissance ralentie, il y a un tabou : le partage du travail. Avec 2% de croissance et 2% de productivité en plus, il n'y a pas de création d'emplois. La seule manière de créer des emplois est de partager le temps de travail (certains partent en formation pendant que les autres les remplacent, ex Danemark) : « job rotation ».

N. Jonas présente la situation dans les pays de l'OCDE et les stratégies proposées par l'OCDE.

2013 : accent sur les salariés illettrés.

L'enquête PIAC (programme international pour la mesure des compétences adultes) montre que la croissance est de plus en plus inégalitaire et ces inégalités peuvent aussi s'expliquer par la formation en amont des individus.

Différentes compétences : techniques / cognitives/ socio-émotionnelles ; l'enquête PIAC insiste davantage sur les compétences cognitives (quel niveau de complexité de tâches les individus sont-ils capables de faire ?)

L'enquête montre :

- Tous les pays ont une part importante de populations insuffisamment compétentes en matière cognitive et la France est en bas du tableau : le niveau de compétences des adultes est variable selon l'âge. Le mauvais résultat français s'explique par les plus âgés, ce qui pose le problème de la dépréciation des compétences.

- Les compétences et les diplômes ne sont pas exactement équivalents : le système éducatif japonais permet aux étudiants d'atteindre un niveau de littératie et numératie plus important que le système italien.

- Le lien entre formation pour adultes et niveau de compétences : en France, ce sont les gens les plus compétents qui se forment le plus, mais en Scandinavie, les moins qualifiés se forment plus qu'en France.

Il faut inciter les travailleurs à se former. En France, l'incitation première est de ne pas perdre son emploi, par contre, la formation professionnelle n'augmente pas le salaire des travailleurs alors que la productivité de l'entreprise augmente, ce n'est pas le cas à l'étranger.

Pourquoi faut-il améliorer les compétences des travailleurs ?

- "skill mismatch" : inadéquation entre les compétences du salarié et le poste occupé : allocation non optimale des compétences dans une organisation productive ;

- les compétences, lorsqu'elles ne sont pas nourries, ont tendance à décliner. Avec l'âge, le niveau de compétences a tendance à diminuer. Ce déclin est encore plus important pour ceux qui ne travaillent pas ;

- aspect positif des compétences d'un point de vue individuel : la hausse du niveau de compétence diminue les risques psycho-sociaux, c'est un véritable enjeu de cohésion sociale.

Comment un pays optimise-t-il l'utilisation de ses compétences ?

Stratégie de l'OCDE :

- développer des compétences appropriées (promouvoir l'apprentissage/attirer les individus qualifiés) : améliorer l'efficacité du système de formation initiale et professionnelle ;

- activer l'offre de compétences mises à la disposition du marché du travail : inciter une part plus importante de la population adulte à entrer dans la vie active ;

- veiller à ce que les compétences soient utilisées efficacement : améliorer l'adéquation entre les compétences et l'emploi (problème dans les PME).

S. Paix expose l'exemple de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes.

Le capital humain est un levier majeur de compétitivité. Il fait partie du capital immatériel.

Approche comptable de l'entreprise qui parle de coût de l'investissement et de coût du travail : la formation est comptabilisée comme une dépense et pas comme un investissement.

Evaluation du capital humain (cf. rapport Thésaurus, Bercy) : la compétence est importante mais aussi le leadership, la fidélité, etc.

Les constats :

Le capital immatériel de l'entreprise est plutôt bon, mais le capital humain était à un niveau préoccupant, notamment à propos de la stabilité des collaborateurs qui désincite à la formation → mise en place de chartes qui s'accompagnent d'une montée des salaires et de la formation.

Bouleversement dans les banques : l'utilisation des NTIC. Avant, tout se passait à l'oral, maintenant explosion des e-mails, le nombre de contrats signés baisse, et les banques se rendent compte que leurs collaborateurs ont besoin de formation en orthographe et à la culture générale.

Hausse de la masse salariale consacrée à la formation.

J3.2. La zone euro est-elle gouvernée ?

Vidéo et ressources : <http://www.touteconomie.org/index.php?arc=bv1&manif=425>

Michel Aglietta, Professeur émérite d'économie, conseiller scientifique au CEPII et à France Stratégie et membre du Haut Conseil des Finances Publiques ;

Agnès Bénassy-Quéré, Professeur, Ecole d'économie de Paris, Université Paris 1, et Présidente-déléguée du Conseil d'analyse économique ;

Pervenche Berès, Députée européenne, présidente de la délégation socialiste française ;

André Grjebine, Directeur de recherche au Centre de Recherches Internationales de Sciences Po.

ROMANO Prodi, ancien Président de la Commission européenne : « la zone euro est un pain à moitié cuit ».

Zone euro : 19 pays qui partagent la même monnaie et qui sont soumis à des critères communs.

Après chaque crise, les Etats réactivent des mécanismes de réaction, de surveillance dans la zone euro. Mais peut-on mieux se coordonner sans gouvernement commun ?

Terminale Enseignement spécifique : Liens avec le programme:

Eco 2. Mondialisation, finance internationale et intégration européenne.

2.2 Quelle est la place de l'Union européenne dans l'économie globale ?

*Sans entrer dans le détail des évolutions historiques, on rappellera qu'en se dotant d'un grand marché intérieur et d'une monnaie unique, les pays européens mènent une expérience originale d'intégration plus étroite de leurs économies. On montrera que l'union monétaire revêt une importance particulière dans le contexte monétaire et financier international, et qu'elle renforce les interdépendances entre les politiques macroéconomiques des États membres. **On s'interrogera sur les difficultés de la coordination des politiques économiques dans l'Union européenne.***

A. Benassy-Quéré : constate que la zone euro n'est pas gouvernée, même si elle dispose de cinq Présidents. L'euro est donc une monnaie adossée à aucun Etat et les conséquences sont importantes dans de nombreux domaines.

La zone euro est-elle gouvernée ? Elle dispose de 5 présidents (président du Parlement, de l'Eurogroupe, de la Commission européenne, de la Banque centrale européenne et du Conseil).

L'euro est une monnaie sans Etat : c'est une monnaie commune à 19 pays qui n'est pas adossée à un Etat et qui présente donc des ambiguïtés.

Cela a des conséquences pratiques :

1/ Vulnérabilité des banques à une crise des dettes souveraines :

- Les banques espagnoles prêtent au gouvernement espagnol pour qu'il puisse les recapitaliser : l'Etat s'endette pour les recapitaliser donc les agences de notation dégradent la dette publique espagnole et, comme les banques détiennent des dettes publiques dans leur actif, elles font une perte qui dégrade leur ratio de capitalisation et donc, du coup, il faut les recapitaliser et donc l'Etat s'endette à nouveau : c'est un cercle vicieux.

- Mécanisme de la liquidité : si les épargnants viennent tous retirer leurs avoirs, la banque ne peut pas rembourser tous les dépôts donc elles doivent emprunter, soit auprès d'autres banques (mais celles-ci vont sans doute décliner), soit auprès de l'Eurosystème, mais il faut que les banques puissent déposer en gage des actifs de bonne qualité, elles déposent alors des actifs souverains ; c'est à dire des titres de dette émis par l'Etat, mais au bout d'un moment, ces actifs ne sont plus de qualité suffisante pour que les banques puissent se refinancer, un doute s'installe

alors sur la dette publique, ce qui entraîne une crise de liquidité et les banques sont obligées de fermer.

Il existe un lien entre la crise des dettes souveraines grecques et la sortie de la Grèce de la zone euro : l'insolvabilité souveraine entraîne l'insolvabilité bancaire (cas espagnol) ou l'illiquidité bancaire (les banques sont solvables, elles peuvent vous rembourser mais pas tout de suite) : à ce moment-là, si l'Etat veut éviter une crise bancaire majeure (qui entraîne la fermeture des entreprises), il doit réintroduire l'ancienne monnaie (le drachme), ce qui conduit à la dépréciation de la monnaie et à l'insolvabilité souveraine (le pays ne peut pas rembourser sa dette en euros).

2/ Crises auto-réalisatrices :

Si les marchés doutent du remboursement de la dette, les taux d'intérêt augmentent puisque le risque de non remboursement s'accroît et la dette devient insoutenable.

Au Japon, il n'y a pas de rupture créée par l'insolvabilité car, même si l'Etat est endetté, les prêteurs savent qu'il y aura remboursement, et le seul impact de la création de monnaie par la banque centrale est la dévaluation du yen.

Avec l'euro, l'incertitude ne porte pas sur la valeur de la monnaie au moment du remboursement comme ce peut être le cas au Japon, mais sur le fait de savoir si le remboursement va être possible ou non.

3/ Pas de budget européen :

Si on veut venir au secours d'un pays en difficulté, cela se déroule au niveau intergouvernemental. Des chefs de gouvernement se disputent, ce qui ne serait pas le cas si on avait un budget commun.

4/ Conflit autour de la politique monétaire :

Si la BCE veut augmenter son bilan pour relancer l'inflation, « faire tourner la planche à billets » (elle achète des titres à des banques et elle paye les pays avec des billets qu'elle vient d'imprimer), elle achète des titres nationaux, ce qui pose des problèmes puisque c'est une manière de mutualiser des risques entre les pays européens et ce n'est pas ce qui a été prévu dans les Traités.

La crise grecque ajoute que l'appartenance à la zone euro contraint *de facto* la souveraineté nationale (normalement, les Etats conservent une souveraineté en matière budgétaire) : si le ratio dette/PIB s'envole dans un pays, c'est le problème de tous : il faut donc maintenir ce ratio sous contrôle : la dette renvoie au pacte de stabilité mais le PIB, c'est la croissance et dans ce terme, on peut tout mettre (justice, éducation...) parce que de nombreux facteurs participent à la croissance à long terme : où mettre la limite ? On ne sait pas où elle est mais elle renvoie aux questions de la légitimité des Etats.

Il y a eu beaucoup de réformes libérales en Europe et un grand malaise car on ne sait pas où est la limite entre ce qui relève des décisions de l'Etat et de l'UE.

Le grand défi est de gérer la diversité des économies de la zone euro, qui devrait être une chance et non un problème. Il faut réfléchir à une union budgétaire afin de tirer profit de cette diversité car, si les pays se ressemblent trop, ils seront beaucoup plus vulnérables aux chocs.

A. Grjebine :

La zone euro est mal gouvernée et se trouve dans un engrenage : la zone euro est victime d'un syndrome de Frankenstein, « une création qui échappe à son créateur ».

Le principe fondateur de la construction européenne est le contournement du politique (Jean Monnet avait soupçonné les politiques de ne pas pouvoir se mettre d'accord) par le technique.

Paradoxe de l'expansion : on veut toujours s'étendre davantage (l'élargissement est important) alors que, plus on est nombreux, plus la négociation est difficile et le champ de compétences est toujours plus étendu.

Paradoxe européen : d'un côté, on a réduit le pouvoir des Etats sans créer de véritable pouvoir fédéral démocratique, et, plus l'Union européenne a-démocratique impose de contraintes, plus les sociétés et les citoyens deviennent hostiles au développement de cette union.

Par exemple, on a introduit des règles de gestion dans les traités fondateurs concernant les politiques économiques dans la zone euro, comme au temps du soviétisme en URSS : ce qu'on juge, ce n'est pas l'efficacité des politiques économiques mais le fait qu'elles respectent ou non les règles du jeu. Ainsi l'Europe n'est pas jugée par des citoyens mais par des commissions et des commissaires !

L'euro : des contradictions exacerbées :

F. Mitterrand a milité en faveur de la création de l'euro pour éviter des crises régulières entre le franc et le mark, mais la contrepartie qu'il a accordée aux Allemands, c'est que l'euro est dans une large mesure une monnaie qui répond aux desiderata des Allemands (rigueur). De plus, la France a fait beaucoup de concessions pour sauver l'euro par crainte de ne pas gérer la zone avec l'Allemagne : on a donc des Etats sans monnaie et une monnaie sans Etat. En effet, l'euro est une monnaie extérieure pour tous les Etats et la BCE n'est pas un acheteur de titres publics en dernier ressort : il y a donc une sorte de renversement de la hiérarchie normale entre les Etats et les marchés.

Résultats de cette situation :

1/ Accroissement des divergences des économies : il n'y a pas de solidarité instituée entre les Etats et les entreprises s'établissent dans les territoires attractifs ce qui renforce les spécialisations en faveur des Etats les plus forts et cela accroît les déséquilibres inter-Etats. De plus, il n'existe pas de mécanismes rééquilibrants (Cf. Plan Keynes) ;

2/ Austérité : les pays déficitaires sont condamnés à l'austérité, ils sous-investissent, ce qui détériore leur tissu économique, et perdent leur compétitivité.

Y-a-t-il des remèdes ?

1/ Faire des investissements publics à l'échelle européenne, financés directement ou non par la BCE, quitte à ce que, au niveau national, on applique des règles strictes pour ne pas avoir de déficit budgétaire durablement.

2/ Problème : il n'y a pas de politique budgétaire possible sans contrôle démocratique or, les peuples aujourd'hui sont échaudés et ne veulent pas de renforcement de l'Union européenne.

L'intergouvernementalité donne un poids important aux Etats, ainsi, Merkel défend exclusivement les intérêts de l'Allemagne alors que s'il y avait un gouvernement européen, le président, même si c'était Merkel, devrait tenir compte des intérêts de l'ensemble de l'Europe.

M. Aglietta :

La zone euro est mal gouvernée car la notion de coopération y est totalement inconnue.

Y a-t-il une voie moyenne/intermédiaire entre le passage fédéral qui paraît improbable à un horizon infini et le maintien dans une forme inter-étatique inefficace et dangereuse pour la pérennité de la zone euro ?

Ben Bernanke (gouverneur de la Réserve fédérale), *Wall Street Journal*, 06 octobre 2015 : Les différences structurelles entre Européens sont importantes et profondes puisque l'orthodoxie économique en Europe bloque la possibilité de sortir d'un marasme.

La monnaie n'est pas une simple marchandise, c'est une institution fondamentale des sociétés, la monnaie et l'Etat dépendent de l'ordre constitutionnel, c'est-à-dire ce qui fait l'unité d'une nation, donc l'Etat et la Banque centrale ont des liens organiques très étroits, ce sont deux exécutifs.

L'Europe a une Banque centrale, elle a un système de paiement intégré « target » mais le lien avec l'Etat n'existe pas, c'est donc un problème.

L'euro est une monnaie incomplète : il faut avancer dans le domaine du partage de la souveraineté : est-il possible de définir une coopération institutionnalisée, qui permette de maintenir voire de renforcer la souveraineté des Etats-nations, mais qui mette en place des institutions médiatrices ?

Le fait qu'on ne coopère pas en Europe n'est pas la conséquence du fait que les Etats soient souverains, c'est le manque d'institutions. Elles joueraient un rôle de médiateur entre les Etats pour accroître leur efficacité. Mais la conception d'un gouvernement démocratique est très différente, de l'Allemagne à la France, voire même incompatible. En Allemagne, ce qui est important, c'est le droit (la loi fondamentale est au-dessus de tout, même de l'exécutif, elle exprime la souveraineté), alors qu'en France, c'est le contraire ; ce qui prime, c'est la souveraineté populaire, qui s'exprime dans le Parlement. Ceci empêche de penser une constitution fédérale, puisqu'on n'est pas d'accord sur ce qu'est la souveraineté.

Dans une telle situation, les Etats qui gouvernent ensemble vont jouer un jeu non coopératif.

Gouvernance : les Etats jouent leurs intérêts propres vis-à-vis des autres parce qu'il n'y a pas de médiateur. Les compromis ne sont pas le reflet d'une coopération, ils sont fugitifs.

La gouvernance est paralysée.

Effets :

- déclin de l'investissement productif qui chute de 20% entre 2007 et 2014 en Europe ;
- excès d'épargne sur l'investissement qui est essentiellement capté par l'Allemagne.

Les gouvernements croient que la croissance repart, en réalité, il ne s'agit que de rebonds et on reste dans le marasme que l'on appelle « stagnation séculaire ».

Que peut-on faire ?

B. Cœuré :

On peut remplacer un processus qui ne fonctionne pas par une coopération institutionnalisée qui permettrait de partager des décisions en renforçant la souveraineté des Etats (si les décisions aboutissent à plus de croissance, on renforce la confiance). Il faut créer des institutions et transformer les relations inter-étatiques. Penser que coopérer, c'est éliminer la souveraineté des nations bloque les avancements possibles.

Il faut créer des institutions médiatrices qui rendent efficaces la coopération. Il faut faire exister l'entité « zone euro » avec la notion de puissance publique (ce n'est pas un Etat fédéral au-dessus des Etats nationaux). Elle implique deux institutions médiatrices :

- un Trésor européen qui puisse réaliser la coopération budgétaire).
- avoir un budget européen d'investissement (ex : transition énergétique, infrastructures...), il faut donc avoir un investisseur européen qui mette en place un programme d'investissement commun coordonné par le budget européen. Le budget européen doit pouvoir lever des ressources fiscales **dédiées** à ces investissements.

Pour l'instant, le budget européen est un budget des Etats qui est financé peu par les Etats et beaucoup par le privé. Les ressources publiques sont trop faibles.

P. Berès :

Pendant longtemps, on a pensé que la zone euro n'avait pas besoin d'être gouvernée.

Problème : quand on consulte les parrains de l'euro (les membres du Comité Delors), ils s'étaient posés les questions de la divergence et avaient pensé que les marchés lanceraient les signaux, ce qui éviterait les dérapages.

La solidarité ne se crée pas seule (on pensait que la monnaie allait créer des espaces de solidarité) et sur les marchés, les économistes ont eu envie de croire à l'euro mais ils savaient qu'il n'y avait pas de prêteur en dernier ressort.

En 1999 : obligation de mettre en place un fonds contra-cyclique en cas de chocs asymétriques, mais ça dérangeait trop, on ne l'a pas fait.

Schengen : on a ouvert l'espace mais on n'a pas fait la politique de l'immigration !

Si on avait une bonne gouvernance, on devrait avoir des outils (budget, mobilité des acteurs et capacité de financement), et la zone euro n'a aucun des trois !

Le budget doit avoir 3 fonctions :

1/ Comment on répond aux chocs ? Comment évite-t-on d'avoir des conseils européens de la dernière chance ? Le mécanisme européen de stabilité en est un embryon.

2/ Les règles de fonctionnement de la monnaie détruisent l'investissement, or il faut stimuler l'investissement. 3/ La question de la convergence : les divergences au sein de la zone ne sont pas soutenables sans transfert.

L'outil de gouvernance européenne qui fonctionne aujourd'hui le mieux est la Banque Centrale.

J3.3.- L'avenir du capitalisme ?

Vidéo et ressources : <http://www.touteconomie.org/index.php?arc=bv1&manif=433>

Robert Boyer, Economiste associé à l'Institut des Amériques (IDEA) ;

Patrick Fridenson, Directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales ;

James Galbraith, Lloyd M. Bentsen Jr. Chair of Government/Business Relations at the Lyndon B. Johnson School of Public Affairs, the University of Texas, Austin ;

Gaël Giraud, Chef économiste de l'Agence Française de Développement ;

Roger Guesnerie, Professeur au Collège de France et Président de l'Ecole d'économie de Paris.

Cette table ronde aborde les caractéristiques et les dysfonctionnements du capitalisme mondialisé contemporain et propose quelques pistes relatives à sa régulation.

Elle apporte donc des éclairages afférents à de nombreux points du programme du cycle terminal, tant pour l'enseignement spécifique, que pour la spécialité « Economie approfondie » :

Première :

Eco : 1.2 « Que produit-on et comment le mesure-t-on ? » (production marchande et non marchande), **3.4 « Quelles sont les principales défaillances des marchés ? »** (externalités et biens collectifs), **5.1 « Pourquoi la puissance publique intervient-elle dans la régulation des économies contemporaines ? »** (fonctions économiques de l'Etat)

Terminale, Enseignement spécifique :

Eco : 1.2 « Comment expliquer l'instabilité de la croissance » (crise économique), **2.1 « Quels sont les fondements du commerce international et de l'internationalisation de la production ? »** (avantages comparatifs, libre échange, FMN), **3.1 « La croissance économique est-elle compatible avec la préservation de l'environnement ? »** (capital naturel, biens communs) ;

RC1.1 « Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ? » (assurance/assistance, services collectifs).

Spé EA :

3.1 « Qu'est-ce que la globalisation financière ? » (interdépendance des différents marchés), **3.2 « Comment expliquer les crises financières et réguler le système financier ? »** (risque systémique, régulation).

R. Boyer : les mutations du capitalisme.

On ne peut pas extrapoler le devenir du capitalisme. L'expérience montre qu'il y a des ruptures.

Le capitalisme contemporain a trois caractéristiques :

- un haut niveau d'interdépendance entre régions du monde (décomposition des chaînes de valeur, mobilité des capitaux et des cadres dirigeants, effets de procyclicité), ce qui pose le problème de la coopération économique internationale et de l'existence d'un contre-pouvoir politique au capitalisme : la stabilité financière, comme le climat, sont des biens publics mondiaux, mais les intérêts nationaux à leur égard sont divergents. La valse des capitaux est en train de déstabiliser la plupart des régimes, y compris celui des Etats-Unis. Ces crises sont en attente de régulation internationale ;

- un conflit ouvert entre capitalisme et démocratie, puisque les gestionnaires publics se heurtent aux mouvements du capital. La démocratie joue une fois que les décisions financières sont prises (une fois que les acteurs dominants ont joué). On a fait sortir le génie de la finance de la bouteille et on ne sait pas comment le faire rentrer. Et les citoyens perçoivent à long terme les conséquences de choix technocratiques silencieux : le mode de gestion des firmes a changé, la couverture sociale a changé et les politiques se réveillent dans un nouveau système qu'ils ne maîtrisent pas ;

- une recomposition du travail après 1968 (cf Boltanski-Chiapello) autour des compétences et du « capitalisme cognitif ».

Malgré ses contradictions, le capitalisme fait montre d'une très grande résilience, et d'une capacité à se rénover par les crises, ce en quoi il se distingue du système communiste. Les crises sont endogènes au capitalisme, mais les pressions du politique et du social le conduisent à trouver de nouveaux régimes et modes de régulation. Le fordisme et la consommation de masse en ont été un, après guerre.

Cette résilience repose sur la possibilité d'investir dans des domaines toujours nouveaux (aujourd'hui, les services d'éducation et de santé sont des domaines de rentabilité en expansion), sur des territoires nouveaux (transnationalité de l'économie), mais aussi grâce au contrôle des médias, qui n'est pas sans effets sur la structuration du rapport des opinions publiques aux crises et aux inégalités. Il y a donc aujourd'hui une pression pour la privatisation des services publics et pour la transformation des biens communs en biens marchands typiques.

J. Galbraith :

La croissance faible, aujourd'hui, trouve ses causes dans la financiarisation de l'activité économique, qui est une source d'instabilité, la détérioration des sécurités économiques et sociales et l'évolution du progrès technique, avec la révolution numérique.

Les sociétés modernes dépendent du bon fonctionnement, autonome et efficace, des systèmes de régulation publics. Il faut donc, en dépit d'un contexte où les ressources sont limitées du fait d'une croissance lente, mettre l'accent sur les biens communs et les indispensables assurances sociales.

L'Union européenne est une union constitutionnelle basée sur une idéologie historiquement dépassée. Il faut refonder l'Europe à partir de l'expérience grecque, désastreuse. La dette n'est pas la chose la plus importante ; l'important, c'est de stabiliser le niveau de vie, et de permettre aux gens de bien vivre. C'est un droit fondamental. Il faut refonder l'Europe sur des bases solidaires.

P. Fridenson :

Braudel voit le capitalisme comme l'étage supérieur de la construction économique, c'est-à-dire du grand commerce et de la finance. Mais on ne saurait définir le capitalisme par le marché, les banques, la mondialisation ou le commerce, qui existent depuis la plus haute antiquité.

C'est la mise en place progressive de systèmes financiers et de régimes juridiques nouveaux, avec de nouveaux types de sociétés, et qui aboutit à une décentralisation des droits de propriété et des décisions et une coordination systématique des acteurs économiques par les marchés et les prix, dans un mélange de concurrence et de coopération guidé par le profit, qui caractérise le capitalisme.

Mais, le capitalisme ne peut pas être constitué uniquement des services et de la finance ; c'est forcément de l'agriculture et de l'industrie aussi.

Par ailleurs, les institutions du secteur marchand (l'Etat, l'armée, la famille) jouent un rôle fondamental de soutien au capitalisme, qui s'associe à elles, ou les incorpore : l'Etat soutient les entreprises nationales (cf l'industrie automobile pendant la crise), l'armée favorise les innovations technologiques (cf le GPS), les 2/3 des entreprises sont familiales dans le monde.

Enfin, ce système n'est pas tout puissant : il y a une capacité d'action face aux mastodontes et aux systèmes opaques et abstraits (cf scandale Volkswagen, résultant du travail d'une ONG américaine).

G. Giraud :

On n'a aucune preuve que la mobilité du capital soit une bonne chose, alors qu'on a construit des institutions chargées de veiller sur cela : la construction européenne, l'OMC, le FMI et l'OCDE.

Ricardo note que son modèle s'effondre si le capital est mobile : s'il existe un avantage *absolu* et une mobilité internationale du capital, le capital va immédiatement dans le pays détenant l'avantage absolu (et les facteurs ne se répartissent donc pas en fonction des avantages *comparatifs*).

On peut faire rentrer le génie de la finance dans sa bouteille en contrôlant le ratio de levier des banques (lissage du cycle du levier).

La production et l'allocation des richesses, dans la modernité, est structurée par l'opposition entre les « biens privés » et les « biens publics ». La sphère publique (qui gère les « biens publics ») et la sphère marchande (laissée aux entreprises, qui fournissent les « biens privés ») marchent ainsi main dans la main ; il n'y a pas d'opposition entre les deux.

Elinor Ostrom, elle, parlait des biens « communs » (éventuellement rivaux, mais non exclusifs, comme les stocks de poisson) et des biens « club » (non rivaux mais exclusifs, comme un club d'échecs, ou les réseaux sociaux : l'accroissement du nombre de participants accroît les possibilités et améliore le fonctionnement de l'ensemble).

Les Etats nations n'arrivent pas à se mettre d'accord sur la régulation des biens communs mondiaux.

Il faut donc apprendre aujourd'hui à les gérer : le climat, les ressources naturelles, la santé, et donc inventer des institutions nouvelles pour cela. Cette question est subversive pour le capitalisme car elle casse l'association privé-public.

La question de la séparation entre propriété privée et droit d'usage d'un bien est au cœur de la question des communs (ex. des vélov' et des vélib').

R. Guesnerie :

Les défis à venir auxquels va être confronté le capitalisme sont la mondialisation financière, le changement climatique et l'explosion démographique.

Les économistes ont des difficultés à mesurer les mouvements économiques lents (la mondialisation est comparée au déplacement des plaques tectoniques), comme à prévoir les crises (comparées à des avalanches).

La dérégulation financière a été catastrophique ; la multiplication des marchés a été très mauvaise pour la coordination.

Comme pour le changement climatique, cela pose un problème institutionnel de gouvernance mondiale.